

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022

Conseil municipal du 8 février 2022

Département du Rhône.
Arrondissement de Villefranche



1- CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

2- CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL GENERAL

- a. Situation globale
- b. Loi de finances pour 2022
- c. Contexte local

3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

3-1 –Section de fonctionnement

- a. Dépenses de fonctionnement
 - i. Evolution des charges de fonctionnement
 - ii. Evolution des charges de personnel
 - iii. Etat des indemnités des élus versées en 2021
 - iv. Autres dépenses de fonctionnement
- b. Recettes de fonctionnement
 - i. Evolution des produits de fonctionnement
 - ii. Evolution des Produits de la fiscalité
 - iii. Concours de l'Etat
- c. L'évolution des indicateurs et ratios financiers
 - i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2015 à 2020
 - ii. Evolution du taux rigidité du budget
 - iii. Evolution du taux d'épargne brute

3-2 – Section d'investissement

- a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2015 à 2021
- b. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- c. Programmation des investissements 2022

4- DETTE

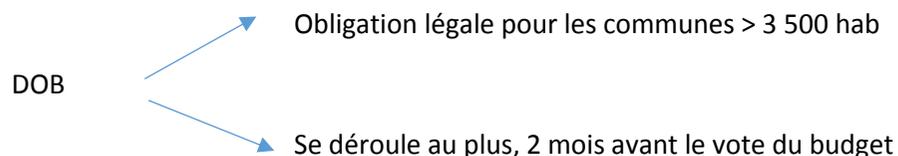
- a. Evolution des annuités d'emprunts 2015 à 2022
- b. Evolution de l'encours de la dette depuis 2015
- c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2015

5- BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC

- a) Le Centre Municipal de Santé
- b) La ZAC de Coucy

1- Cadre juridique et objectifs du Débat d'orientation budgétaire : art L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur sa situation. Il représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. En l'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.



L'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

Les engagements pluriannuels envisagés :
Programmation des investissements

ROB

Les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des recettes et dépenses en fonctionnement et investissement (concours financiers, fiscalité, tarification, relations financières EPCI...)

La structure et la gestion de la dette

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci :

- ⇒ Est mis à la disposition du public à la mairie
- ⇒ Est transmis au Président de la COR

Dans un délai d'un mois à compter de sa tenue :

- ⇒ Il est mis en ligne sur le site internet de la ville

2- Contexte économique et social général

a. Situation globale

Contexte mondial :

L'actualité mondiale 2021 est toujours marquée par la lutte contre la pandémie de covid-19 se traduisant par un repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale.

L'ensemble des grandes économies a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021 (arrivée des vaccins, expérience acquise, plans de soutien budgétaire ayant contribué à atténuer les pertes de croissance. Les Etats-Unis ont redémarré plus vite que le reste du monde au prix d'une mortalité plus élevée (vaccination précoce, mesures moins restrictives) La Chine dispose d'un taux de croissance un peu plus faible que par le passé mais a bien redémarré également. L'Europe peine davantage à repartir.

A la pandémie s'ajoutent d'autres difficultés :

- Remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au 2^{ème} trimestre
- Pénuries de biens intermédiaires
- Désorganisation des chaînes logistiques entraînant une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs

Taux de croissance du PIB : -2.8% en 2020 ; 5.7% en 2021 et 4% en 2022

Contexte européen/français :

Les confinements ont été plus longs et plus restrictifs en Europe. Le tourisme a bénéficié des allègements de contraintes lui permettant de rattraper une partie des pertes

L'Europe a également été marquée par les pénuries de certains composants, les difficultés d'approvisionnement et la hausse des prix de l'énergie concourant à la hausse de l'inflation.

L'impact de la crise sanitaire est moins fort en France malgré la 4^{ème} vague épidémique. (Plans d'aide et de soutien, vaccination massive ayant permis la levée des restrictions entre mai et juin 2021, reprise de la demande dans le secteur des services, progression de la consommation des ménages, hausse de la consommation publique).

En chiffre :

- Emploi : création massive d'emplois au premier trimestre 2021/ retour des difficultés de recrutement depuis août 2021
- Plan de relance 2021-2022 à hauteur de 100 milliards d'€ financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe autour de 3 axes : l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale.
- Nouveau plan d'investissement (34 milliards d'€ sur 5 ans) dont l'écologie et la transition économique sont au cœur
- Inflation : hausse importante des prix en 2021 qui devrait se poursuivre en 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières. +1.6% en 2021 et 1.7% 2022 contre 0.5% en 2020

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dettes publiques (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

Sources : PLF 2020

b. Loi de finances pour 2022

- ⇒ Elaboration de la loi de finances dans un contexte d'élections présidentielles et législatives
- ⇒ « Budget de relance, d'investissement et de normalisation » selon le ministre de l'Economie et des Finances
- ⇒ Budget maintenant un niveau de dépenses publiques à 55.6% du PIB (contre 53.8% en 2019)
- ⇒ Le PLF anticipe une augmentation de 5.5% de **TVA** dont pourrait bénéficier les EPCI

⇒ **Concours financiers de l'Etat** (52.7 milliards d'€ contre 51.9 milliards d'€ en 2021 et 49.1 en 2020) :

Dotation globale de fonctionnement :

- Enveloppe comparable à 2021 à périmètre constant : 26 milliards d'€ dont 18.3 pour le bloc communal
- Les prochaines années devraient être marquées par les conséquences de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul de la DGF et des mécanismes de péréquation tels que le FPIC. Le PLF 2022 intègre des évolutions notables sur les méthodes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal des collectivités qui, combinées aux différentes réformes en cours auront des effets importants sur les niveaux de dotations à percevoir. Les effets de la réforme sont neutralisés pour 2022.

Dotations de soutien à l'investissement :

- DETR : 1 046 millions d'€
- DSIL : 907 millions d'€ (+337 millions par rapport à 2021)

Fonds de compensation pour la TVA : enveloppe maintenue à 6.5 milliards d'€. Les dépenses relatives à l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme retrouvent son éligibilité. 2022 sera la 2^{ème} année de mise en œuvre de l'automatisation du traitement du fonds.

- ⇒ Poursuite des réformes fiscales : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par d'autres ressources atteint sa dernière phase. En 2022, parmi les contribuables qui s'acquittent encore de cet impôt, le dégrèvement atteindra 65%. En 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Pour les communes, la ressource de remplacement est constituée de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale. Taux 2021 = taux communaux + taux départementaux. Pour les EPCI, la ressource de remplacement est constituée par une fraction de TVA.
- ⇒ Expérimentation de la recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) : vise à faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaire et à l'insuffisance de ressources des départements
- ⇒ Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics : vise à sanctionner de manière plus efficace les fautes graves dans le cadre de l'exécution des recettes et dépenses ou la gestion des biens.

Des réformes pourraient remettre en question ces éléments, l'année 2022 étant une année d'élections (présidentielles et législatives).

c. Contexte communautaire

Compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte des traitements des déchets des ménages et déchets assimilés, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), eau et assainissement

Compétences optionnelles : voirie d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Compétences facultatives : soutien à la formation avec la maison de l'emploi, informatique et multimédia des communes, écoles primaires et SIG, aménagement des rivières et lutte contre les inondations, soutien des clubs usagers des équipements communautaires ; apprentissage de la natation scolaire, culture : organisation de manifestation culturelle pour la diffusion des musiques actuelles, théâtre de Villefranche, Biennale de la danse, gestion de l'école de musique et de danse intercommunale, contribution au financement du SDMIS, politique de santé communautaire

Pacte financier et fiscal :

Art L5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales prévoit que lorsque l'EPCL est signataire d'un contrat de ville, celui-ci doit élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ses communes membres.

Il permet de participer à la réduction des inégalités de ressources et de charges et de fournir à la COR les moyens de pouvoir réaliser son projet de territoire.

Ce pacte tient compte de diverses relations financières existantes entre la communauté et ses communes membres, à savoir :

- Les efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences,
- Les règles d'évolution des attributions de compensation,
- Les politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que les critères de péréquation retenus,
- Les critères et indicateurs retenus pour répartir les effets des prélèvements et versements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.
- Il peut être complété de toute autre mesure de solidarité sur le territoire.

La COR a déjà adopté un pacte en 2019 avec pour objectif de relever le coefficient d'intégration fiscale et de renforcer la solidarité entre communes.

Ce pacte doit être ajusté à la suite du prolongement du contrat de ville jusqu'au 31/12/2022 et de la mise en œuvre du projet de territoire de la COR induisant une évolution des enjeux locaux.

Le présent pacte financier et fiscal s'appuie sur les mesures suivantes :

- Attributions de compensation : 5.18 M € découlant des transferts de recettes et charges opérées par les communes en direction de la COR. Pas d'appel des attributions de compensation négatives
- Une refonte des modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire ainsi que de son montant portant la DSC d'Amplepuis à 187 046€ contre 207 829€ auparavant.
- Le maintien de la politique exceptionnelle des fonds de concours
- Le maintien de la répartition de droit commun du FPIC
- Le maintien de la pression fiscale communautaire :
- Maintien du principe du versement d'une part du produit de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité économiques de la COR situées sur son territoire
- Information des communes sur les projets d'investissement à venir : la mise en œuvre des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) permet de faciliter le dialogue intercommunalité/communes

Projet de territoire :

- ⇒ Lutte contre un développement du territoire à deux vitesses
- ⇒ Renforcement de l'attractivité
- ⇒ Transition écologique et énergétique

Objectifs :

- Dépenses de fonctionnement contenues et contrôlées
- Poursuite d'une politique des ressources humaines optimisée
- Maintien d'un encours de la dette maîtrisé tout en envisageant l'éventualité d'un besoin à l'emprunt nécessaire à la COR pour financer ses investissements
- Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper les évolutions budgétaires à venir
- De permettre de dégager des pistes de travail/ fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers

Le budget de la COR est réparti en 11 budgets : Principal, Economie, Déchets, Assainissement, assainissement non collectif, Loisirs, Abattoir, eau potable, office de tourisme, zones, énergies.

EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT :

Relèvement de la DSC à hauteur de 990 010€ contre 977 441€.

Progression des charges à caractère général, des charges de personnel et à caractère général entre 2019 et 2021.

Stabilité des produits au niveau global

EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT :

Pic en 2021 en raison de la création des réseaux de chaleur

Prévisions 2022-2023 : 10 M€ de travaux par an avec notamment l'abattoir.

DETTE :

Au 1^{er} janvier 2021 : capital restant dû : 40 796 K€ pour 57 emprunts.

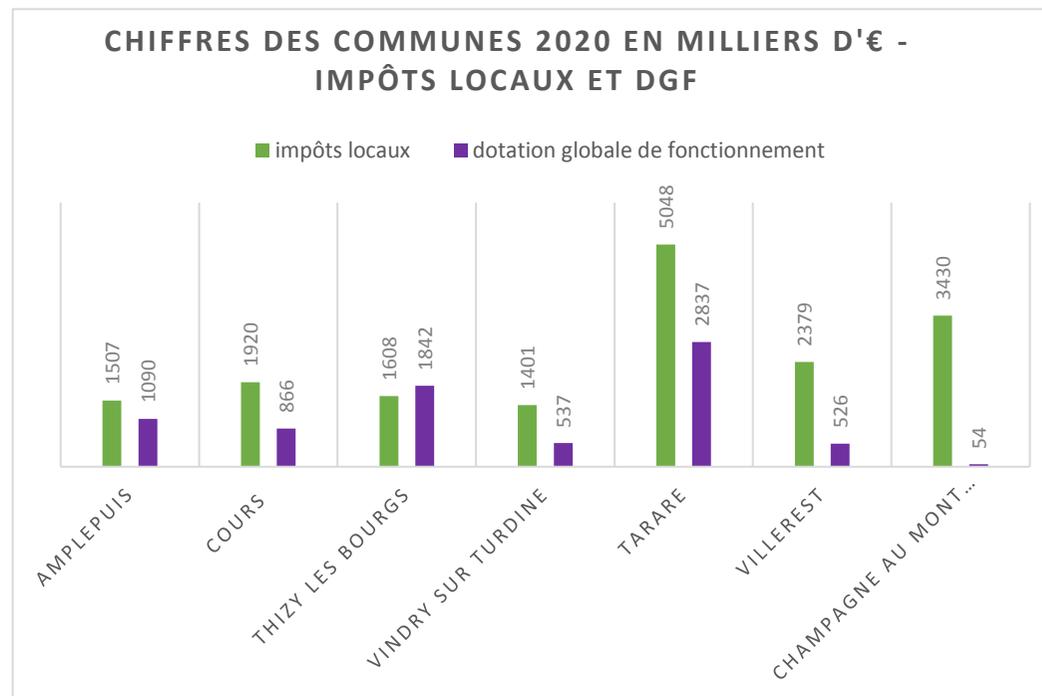
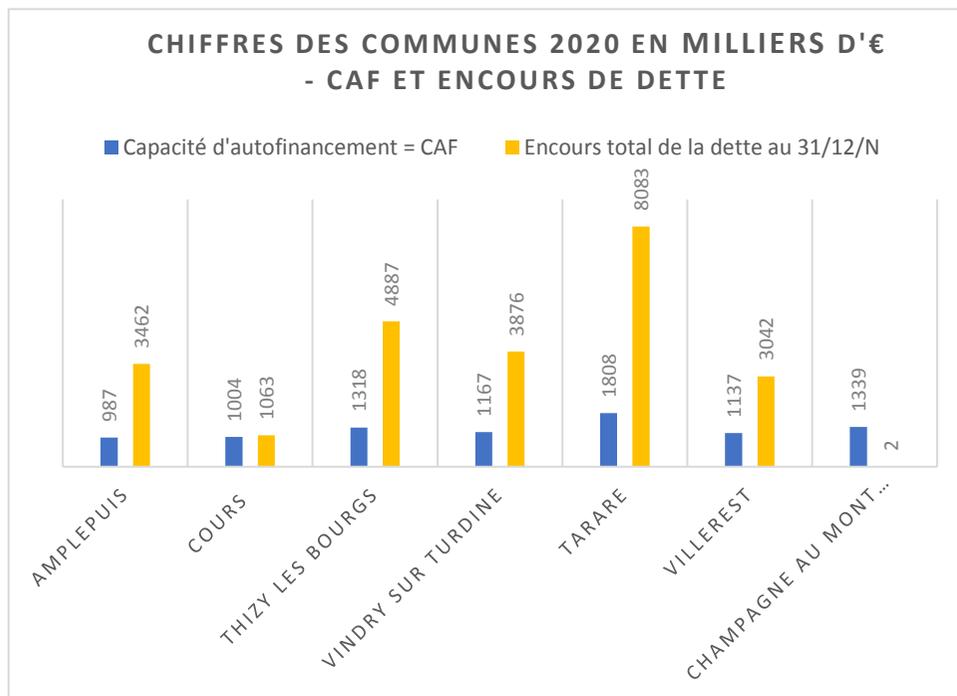
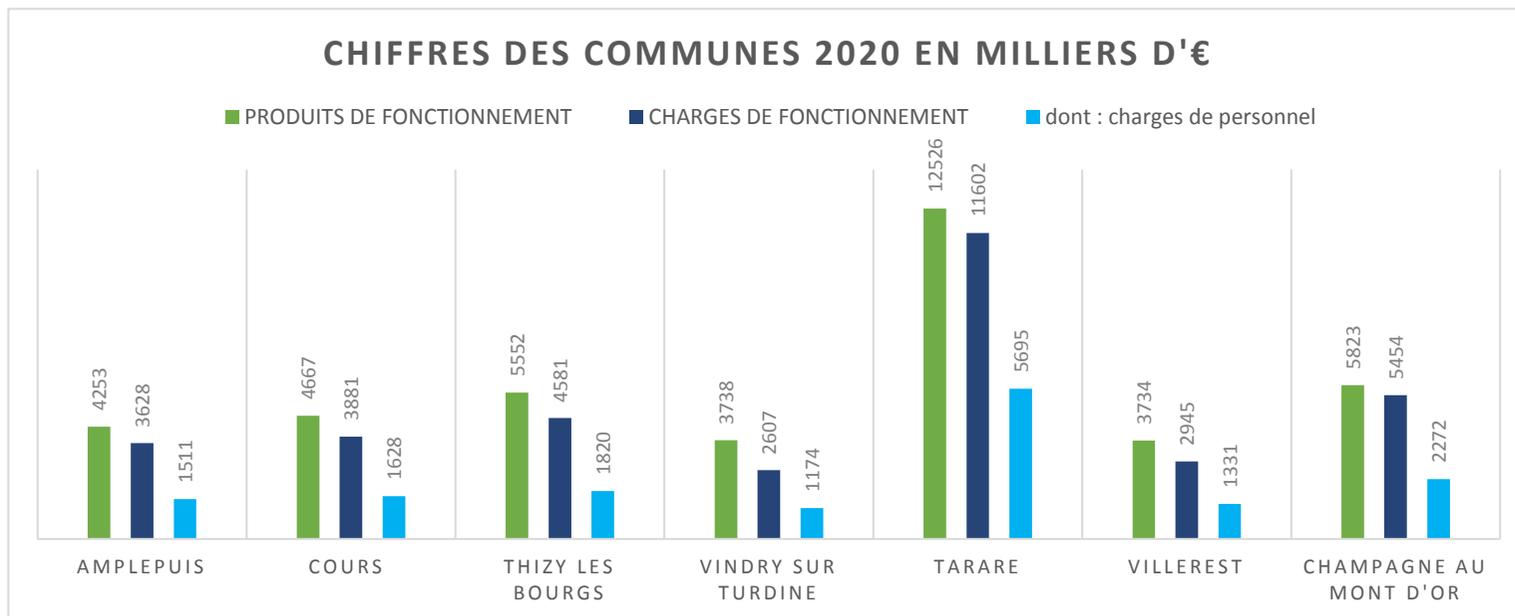
Taux moyen 2021 : 2.59% pour une durée résiduelle de 37 ans

L'encours de dette se répartit entre trois budgets : assainissement, économie et budget principal.

Au niveau global l'encours de dette s'élèverait à 43M € en 2026.

RAPPEL MUTUALISATION : Services communs auxquels adhère la commune : assistant de prévention : 4626.72€ / formation : 1 326€/ ADS : 23 245€

Rappel au 01/09/2020 : Transfert de la totalité des ADS à la COR



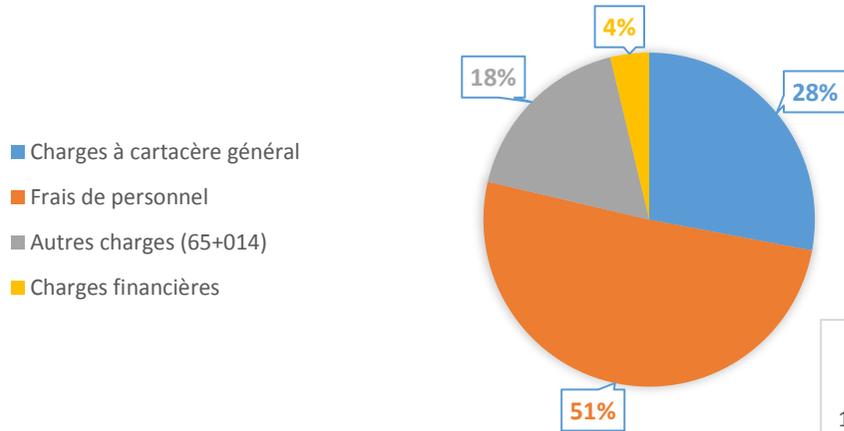
3- Situation et orientations budgétaires de la collectivité

3-1 – Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

i. Evolution des charges fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2020)

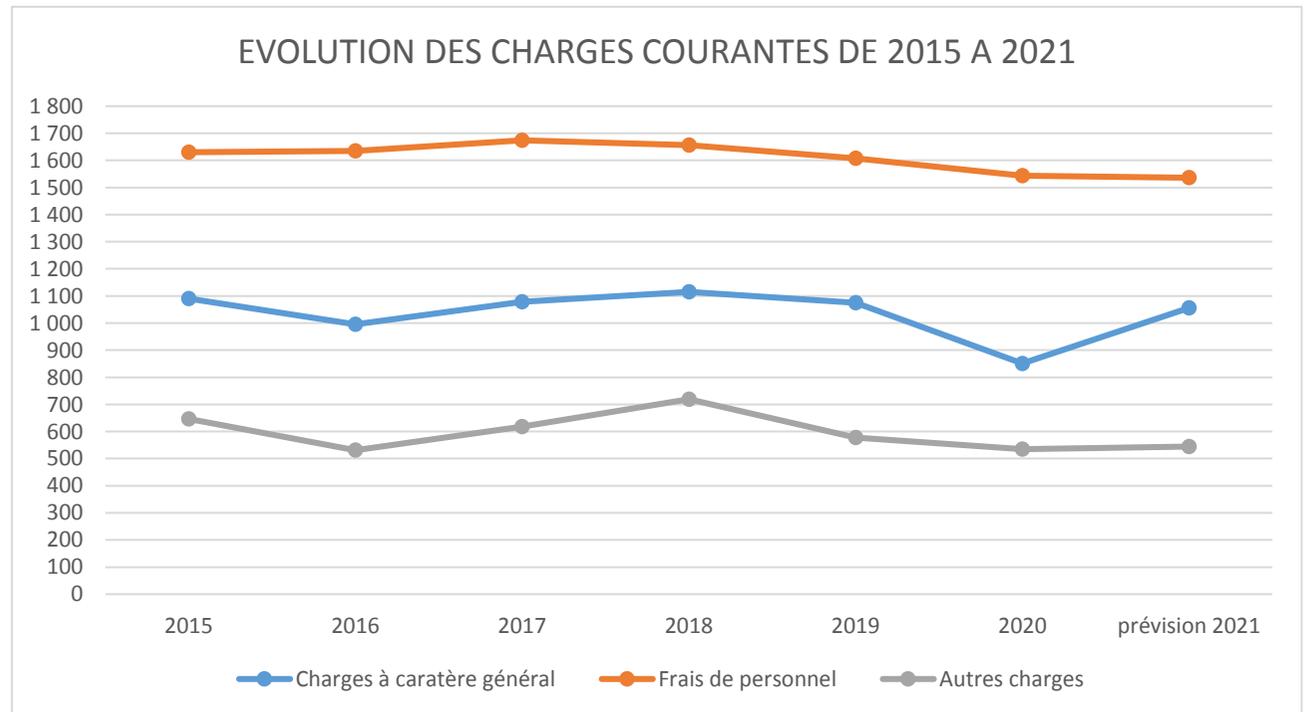


Commentaire :

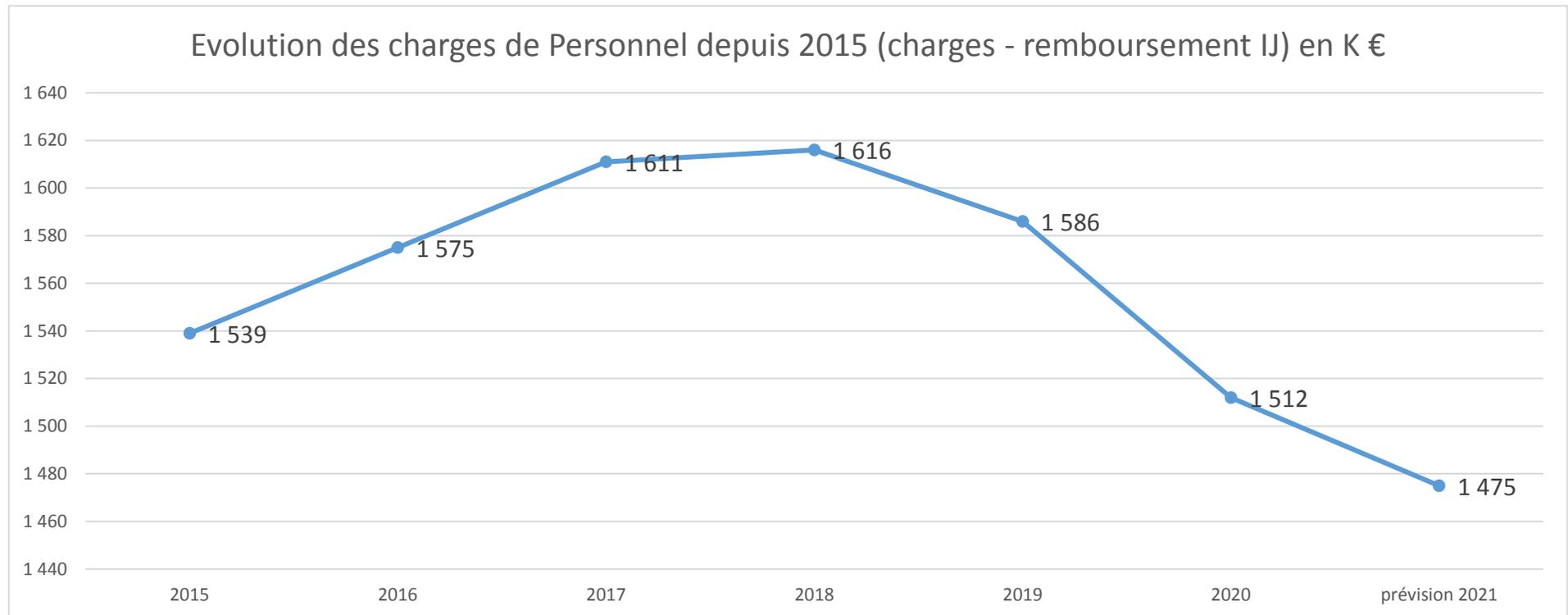
Baisse des charges courantes en 2020 liées à l'épidémie. 2021 : retour d'un niveau de dépenses équivalent à 2018 et 2019

Prospective 2022 :

L'objectif reste la maîtrise des charges et un maintien du volume de ces dépenses



ii. Evolution des charges Personnel



Commentaire :

2015-2021 : effort de maîtrise de l'évolution des charges de personnel

En 2021, 2 agents titulaires sont partis à la retraite (service technique et administratif), 3 recrutements dont 2 agents titulaires au service administratif (remplacement départs en retraite) et un ASVP.

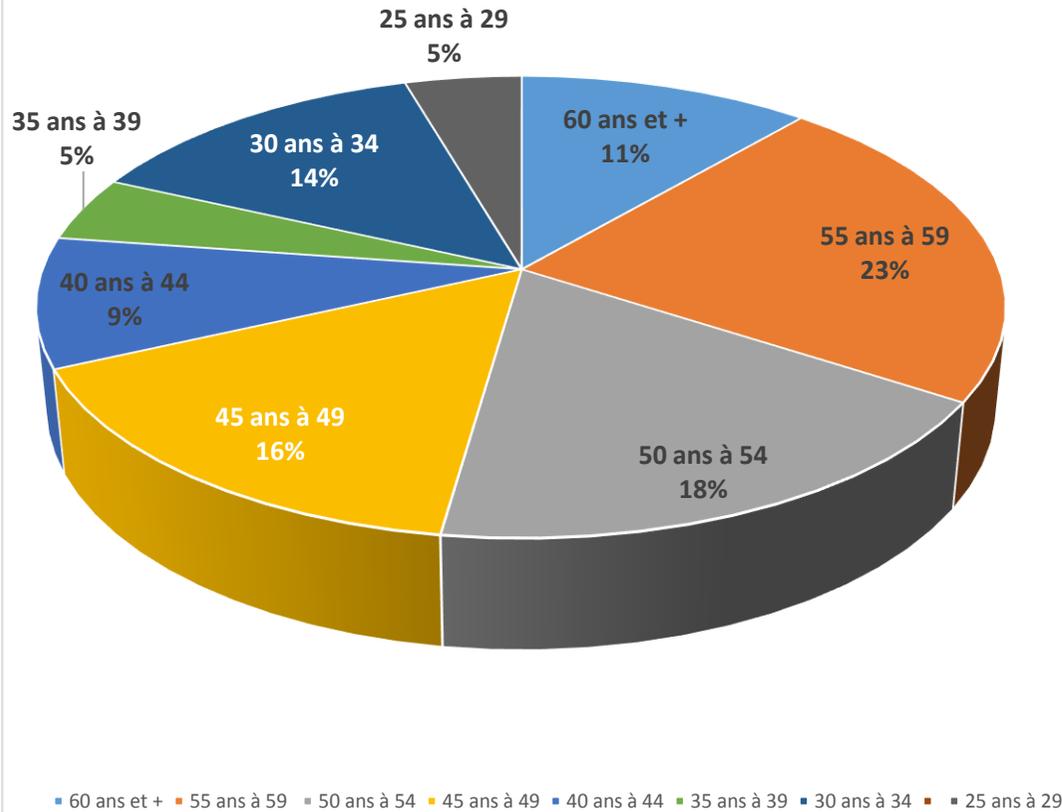
La Commune a également favorisé l'accueil d'apprentis : 4 apprentis en 2021 dont 1 au service technique, 2 au service administratif, 1 au Centre de santé.

2 agents en contrat d'insertion ont été recrutés durant l'année pour l'entretien de la voirie et des bâtiments. Malgré ces recrutements, les charges de personnel ont diminué du fait du congé maternité de la Directrice des Services qui n'a pas été remplacée. En isolant le congé maternité, les charges de personnel 2021 auraient été au même niveau que 2020.

Prévisions 2022 : recrutement de 3 agents techniques dont un chef de service bâtiment et éventuellement d'un agent administratif.

Le budget devra intégrer l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité), la poursuite du PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations), prendre en compte la prime de fin de contrat dans la fonction publique, la taxe d'apprentissage (0,1% de la masse salariale) s'appliquant à partir de 2022.

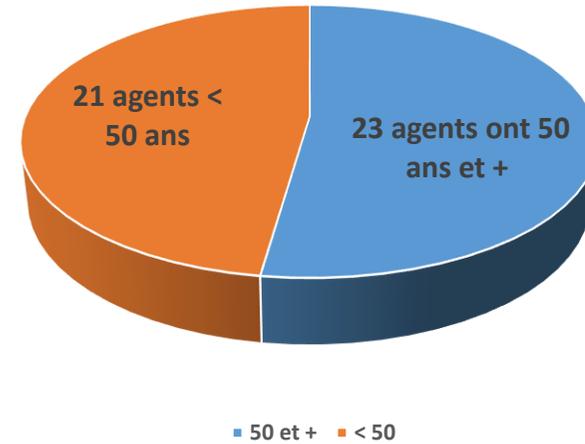
Répartition des agents titulaires par âge au 31/12/2022



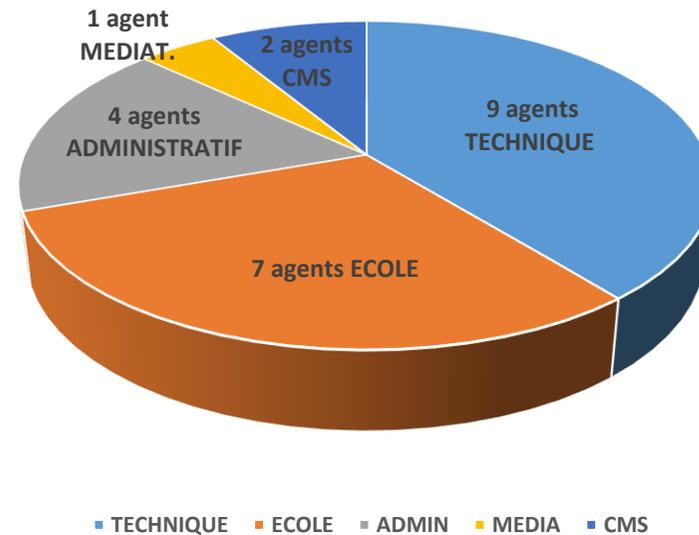
Commentaire :

Perspective départs en retraite dans les 5 années à venir (2022-2027) :
14 agents, soit 32% des effectifs

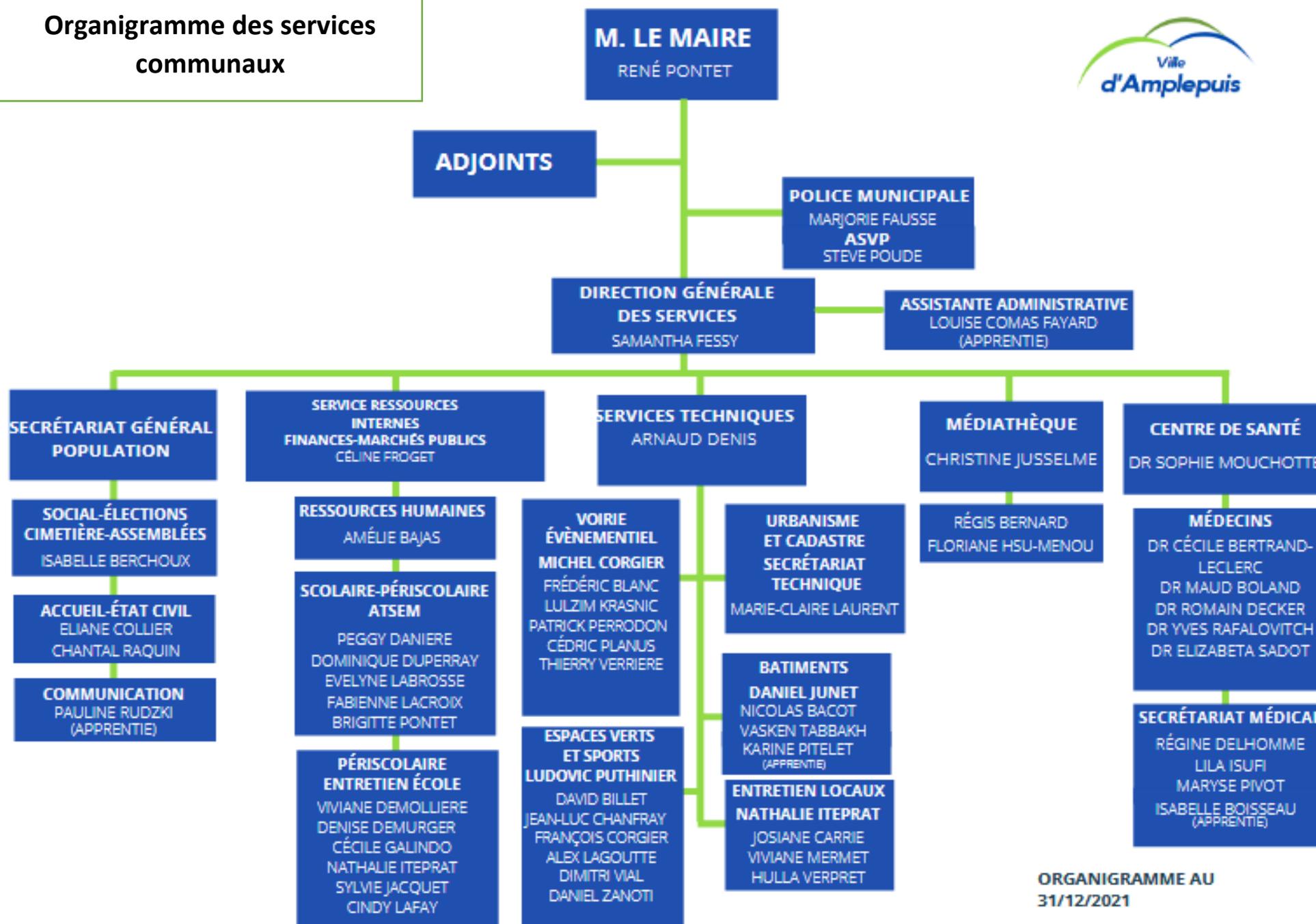
52 % des agents ont 50 ans et plus au 31/12/2022



Répartition par service des agents de 50 ans et +



Organigramme des services communaux



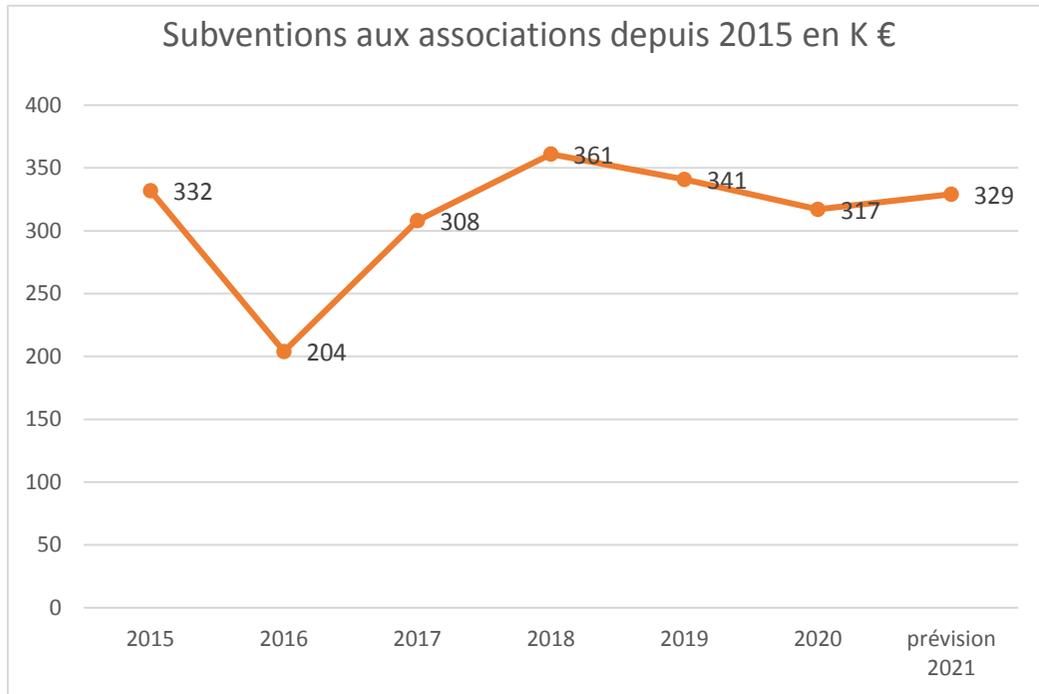
ORGANIGRAMME AU
31/12/2021

iii. Etat des Indemnités des élus versées en 2021

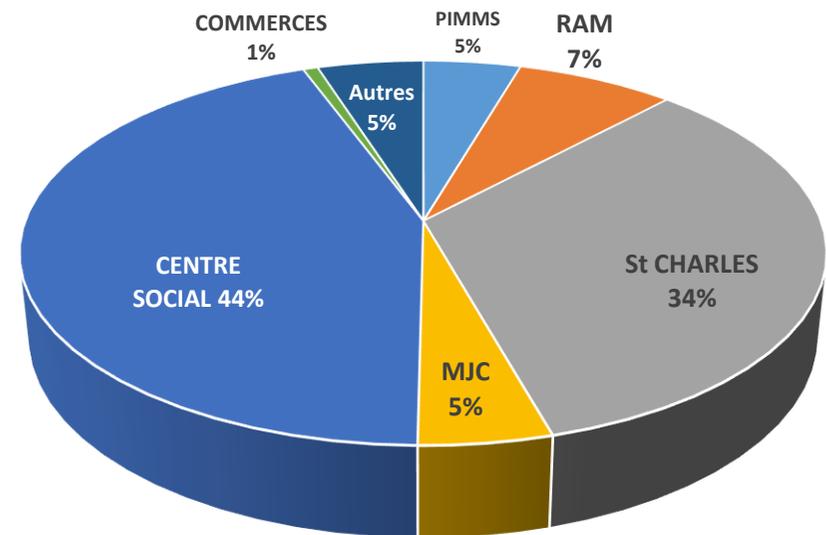
ETAT ANNUEL 2021 des indemnités perçues par les élus municipaux

		COMMUNE		EPCI		Syndicat			
Nom	Prénom	Fonction	Montant brut	Fonction	Montant brut	Fonction	montant brut		
AUGAY	Lydie	6ème Adjoint	5 133.96 €						
BURNICHON	Henri	5ème Adjoint	5 133.96 €						
GELIN	Corinne	Conseiller délégué	5 133.96 €						
GUEYDON	Simone	2ème Adjoint	6 417.45 €						
JARRET	Christelle	Conseiller délégué (démission au 30/09/21)	3 850.47 €						
LACROIX	Eric	1er Adjoint	10 267.92 €					Vice-Président	8 132.56 €
PIERRAT	Laurence	Conseiller délégué	5 133.96 €						
PONTET	René	Maire	25 670.04 €					Vice-Président	18 496.44 €
ROUGE	Peggy	4ème Adjoint	10 267.62 €						
THOLIN	Thierry	3ème Adjoint	10 267.92 €						

iv. Autres dépenses de fonctionnement



Subventions versées en 2021 (compte 6574 et 6558)



Commentaires:

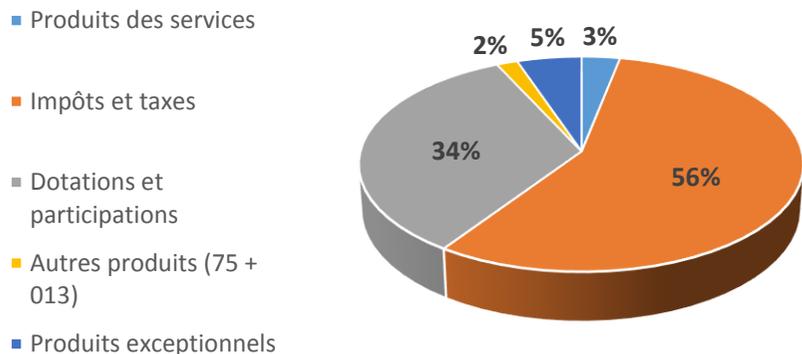
L'enveloppe budgétaire réservée aux associations reste constante.

Le secteur associatif tient bon face à la crise sanitaire mettant à mal l'organisation de manifestations.

Prévisions 2022 : suite à la signature de la CTG (convention territoriale globale) avec la CAF, les subventions communales versées aux associations (Centre Social et RAM) vont nettement baissées. L'impact financier devrait être neutre pour la commune et les associations ; la CAF versant directement la subvention à l'équipement.

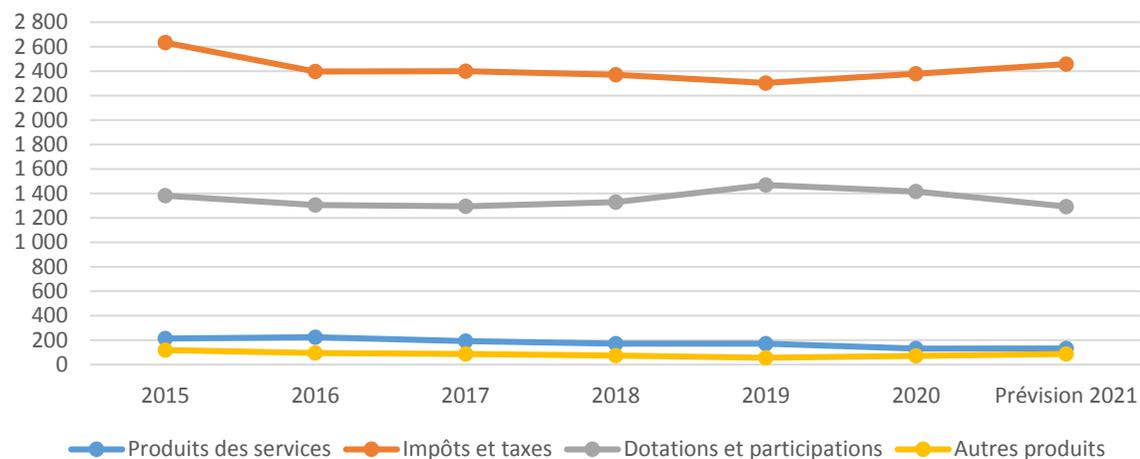
b. Recettes de fonctionnement
i. Evolution des produits de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2020)



Recettes de fonctionnement :
Fiscalité locale (taxes foncières et habitation, taxe additionnelle sur droits de mutation, taxe d'aménagement, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire)
+ Dotations et participations
+ produits exceptionnels
+ produits des services

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2015 A 2021



Commentaire :

Recettes de fonctionnement stables.

Revalorisation des bases fiscales attendue à 3.4% en 2022.

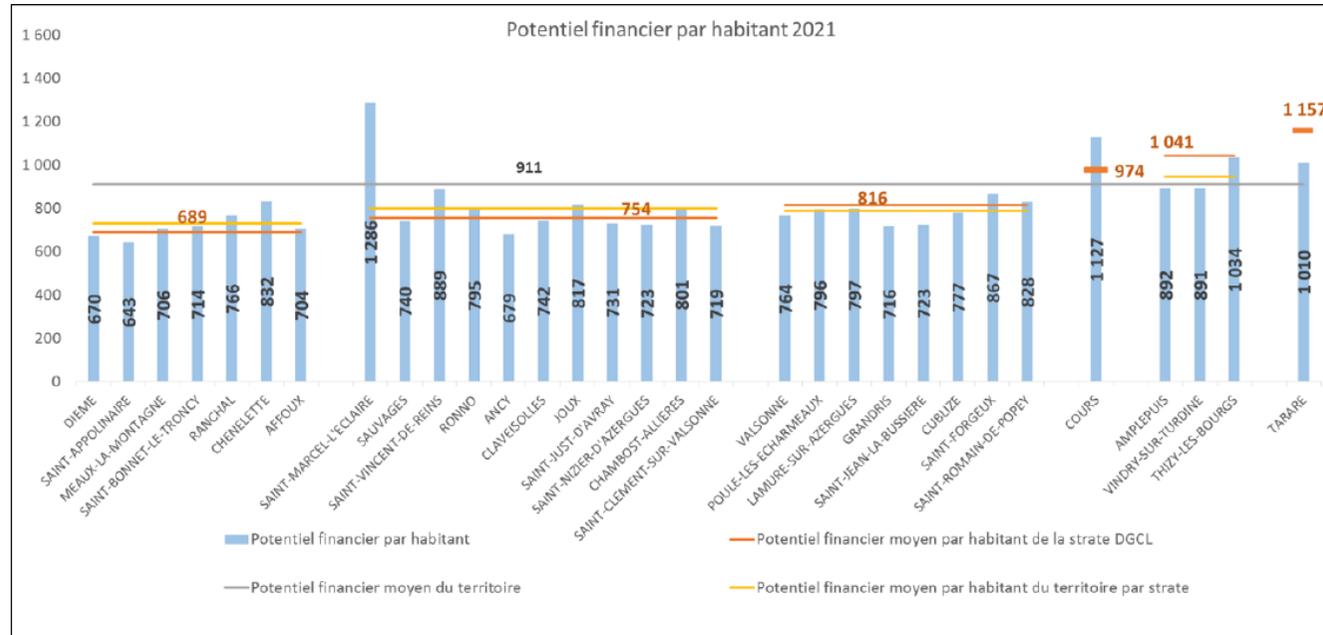
Le Pacte financier et fiscal de la COR revoyant les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire ainsi que de son montant portant la DSC d'Amplepuis à 187 046€ en 2022 contre 207 829€ auparavant.

Prévisions : réformes DGF et des indicateurs (effort fiscal, potentiel fiscal...) en discussion qui pourraient impacter les ressources. La réforme sera échelonnée de 2023 à 2028.

	TH-TF	ATTRIBUTION COMPENSATION	ATTRIBUTION SOLIDARITE	PEREQUATION	TAXE MUTATION
2019	1 468 599.00 €	400 006.69 €	207 829.00 €	74 759.00 €	121 349.40 €
2020	1 503 667.00 €	400 006.69 €	207 829.00 €	75 264.00 €	164 653.61 €
2021	1 603 009.00 €	400 006.69 €	207 829.00 €	69 169.00 €	149 948.20 €

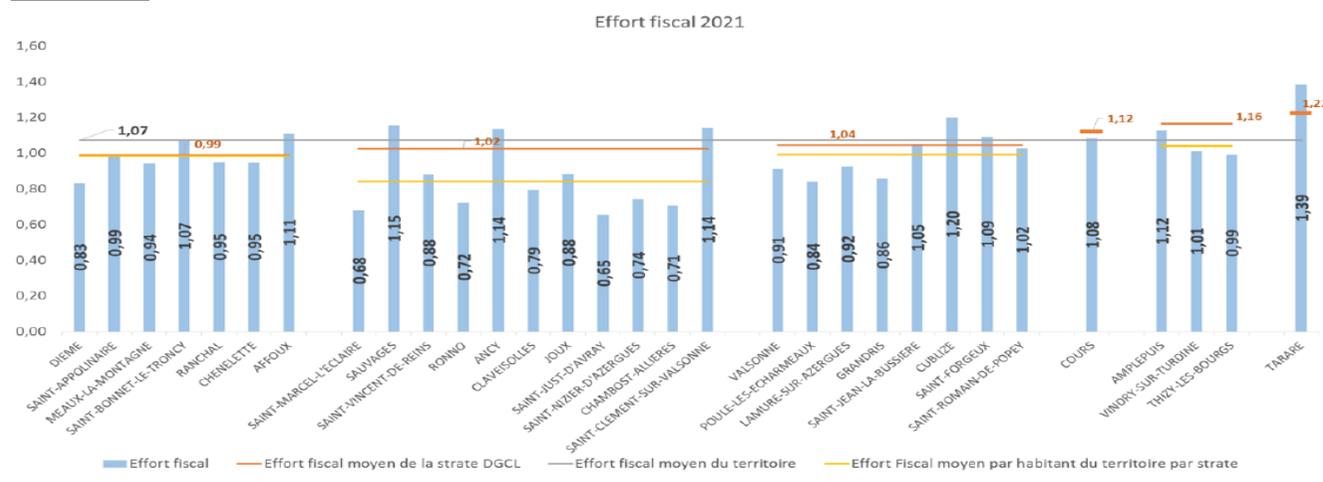
ii. Evolution de la fiscalité

Potentiel financier



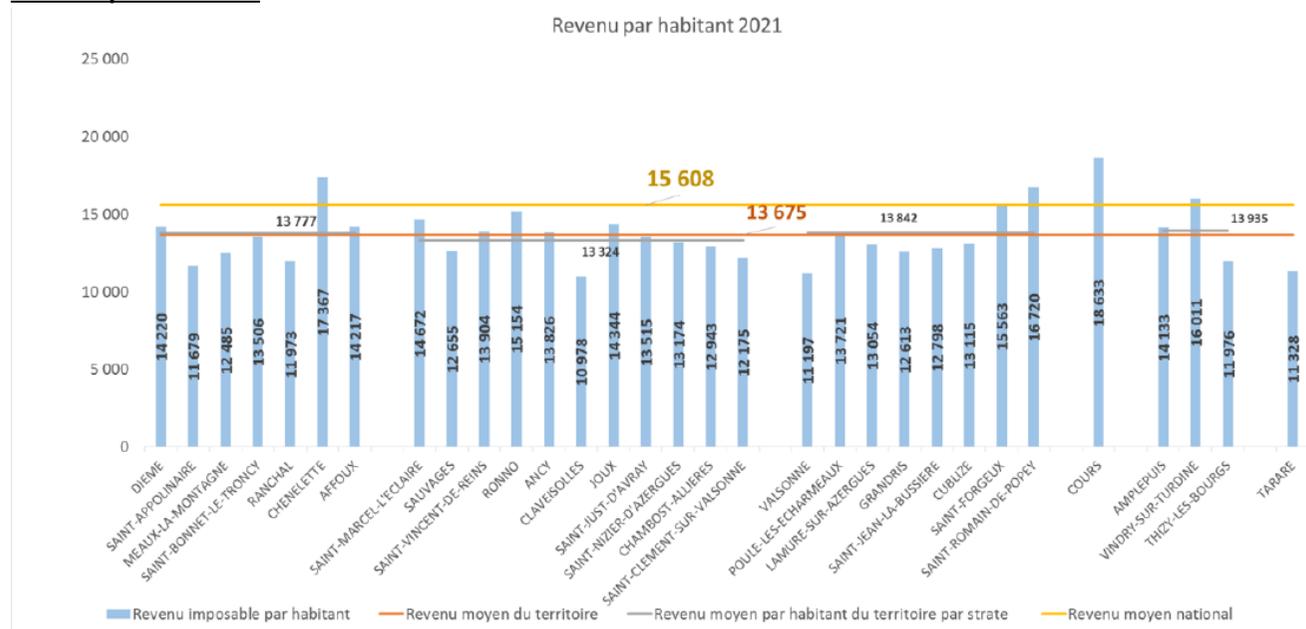
Amplepuis, à l'instar des communes de sa strate (excepté pour Cours) dispose d'un potentiel financier inférieur au PF moyen par habitant de la strate DGCL (892 contre 1041)

Effort fiscal



L'effort fiscal permet de mesurer la pression fiscale sur le territoire.
 Niveau moyen de l'effort fiscal COR = 1.07
 Amplepuis = 1.12
 Amplepuis a donc presque mobilisé ses marges de manœuvre fiscale en direction d'habitants dont le revenu est relativement faible.

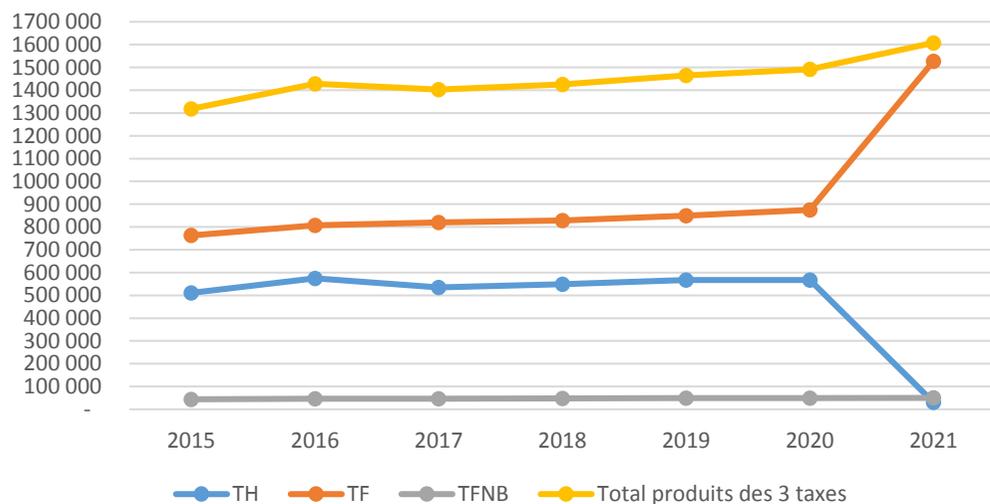
Revenu par habitant



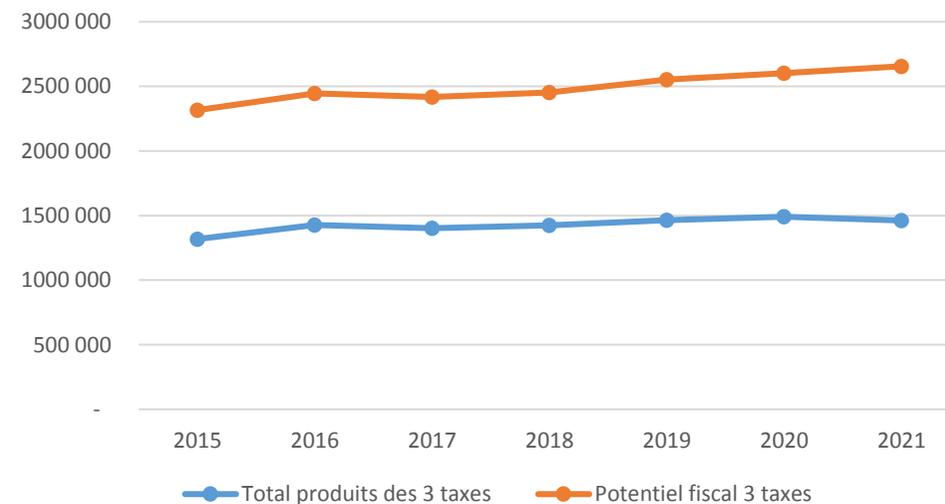
Sur le territoire communautaire, le niveau moyen du revenu par habitant s'élève à 13 675€ contre 15 608€ pour la moyenne nationale.

Amplepuis dispose d'un revenu moyen par habitant de 14 133€.

Evolution produits des 3 taxes locales depuis 2015



Potentiel fiscal des 3 taxes depuis 2015



Pour 2021, effet de la suppression de la Taxe d'Habitation qui a été intégralement compensée par l'Etat (voir augmentation de la Taxe Foncière)

Un travail important de révision ponctuelle des bases des impôts est à réaliser dans l'attente de la révision générale prévue pour 2026.

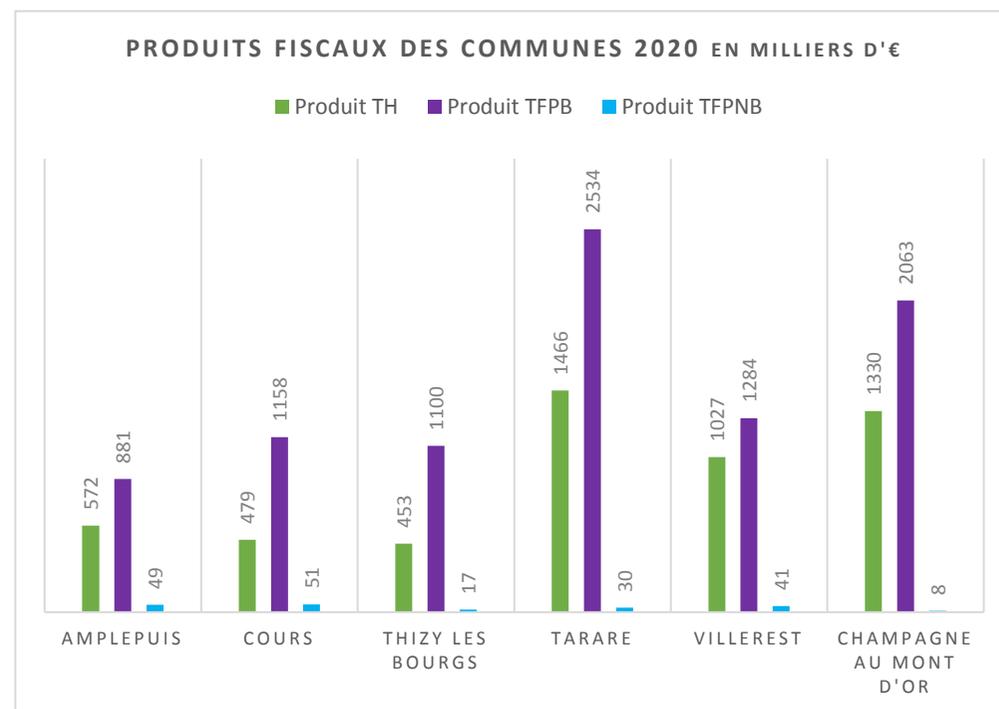
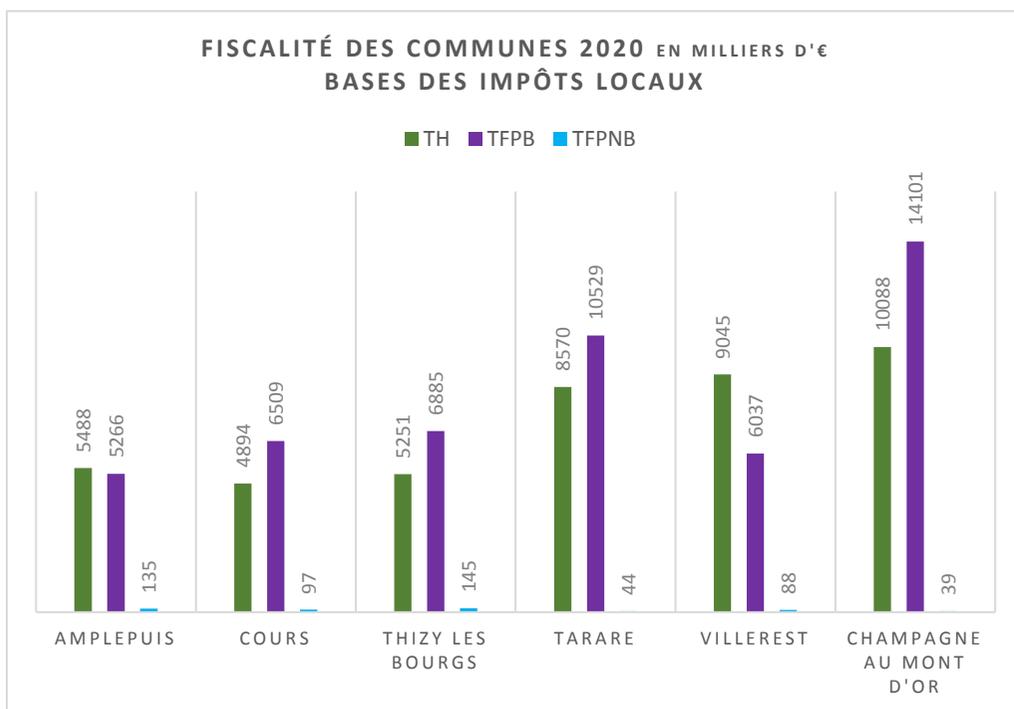
Un travail est à réaliser également sur les logements vacants.

Les taux d'imposition sont les suivants :

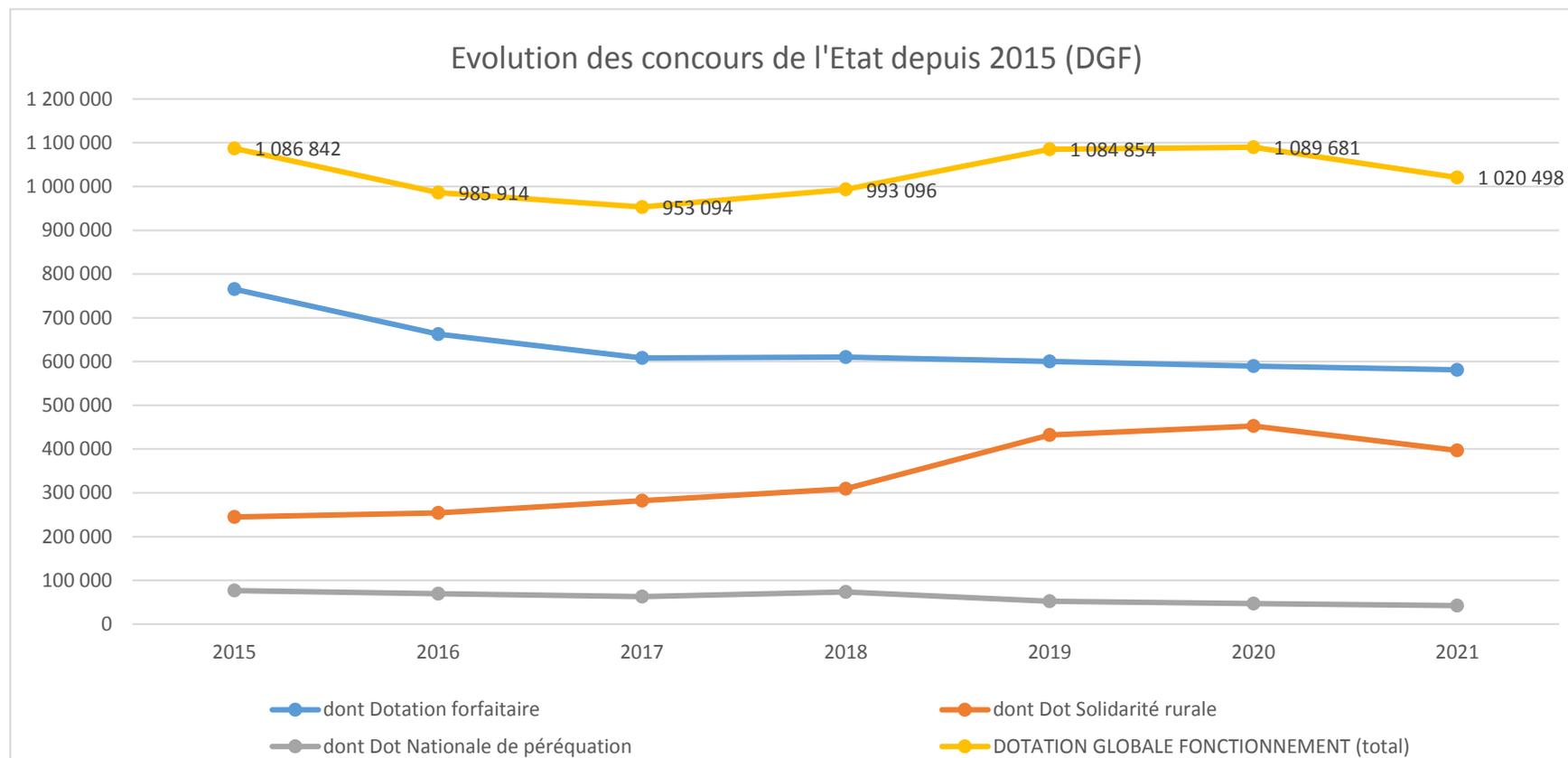
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.69%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.43%

Pour 2022, il sera proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité directe locale.

La progression du produit sera mécanique avec la variation physique des bases. (Revalorisation prévue à 3.4%)



iii. Concours de l'Etat

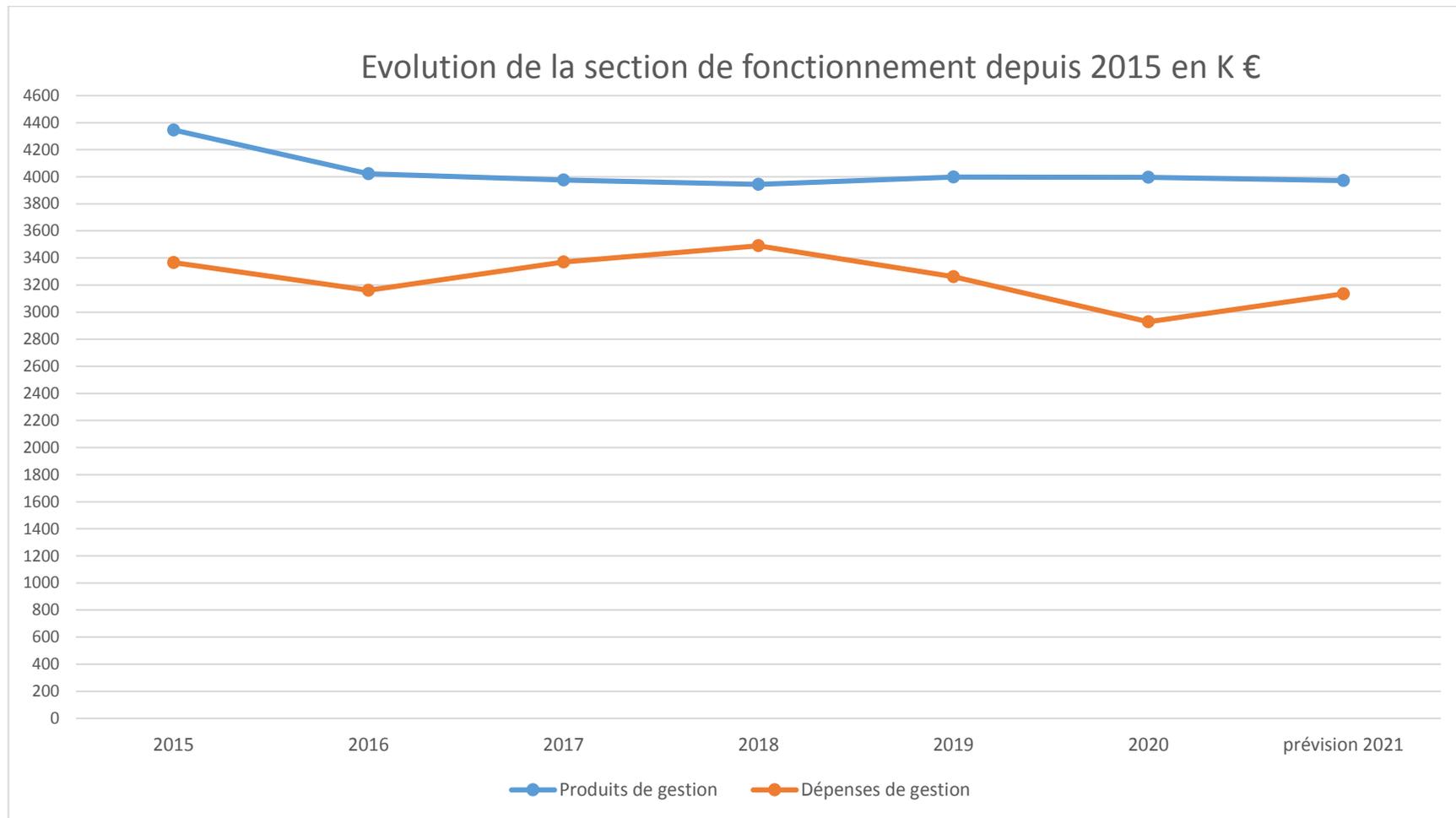


RAPPEL :

Dans la Loi de finances 2022, une profonde réforme des dotations est amorcée. En effet, les nombreux indicateurs pris en compte dans le calcul seront modifiés. Sachant que le « Potentiel financier » et « l'effort fiscal » font partie des indicateurs. L'impact du nouveau calcul sera neutralisé en 2022 et échelonné de 2023 jusqu'en 2028.

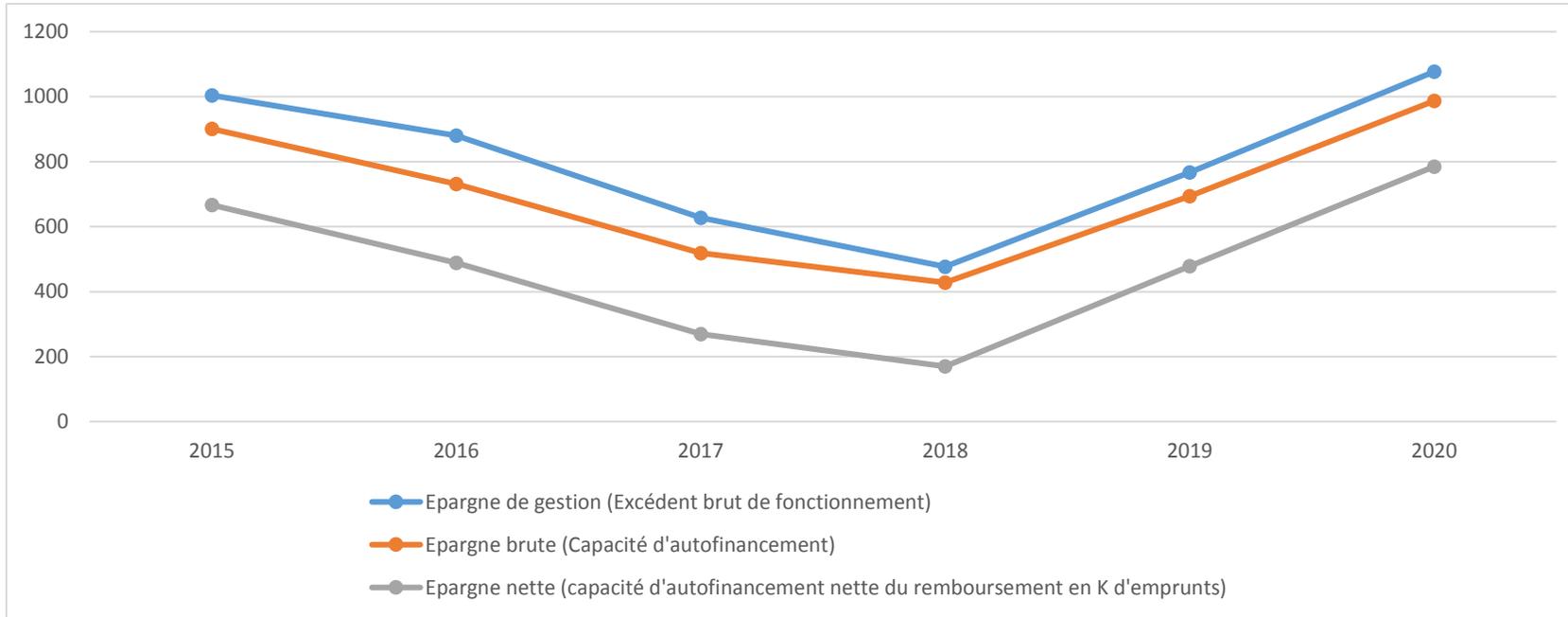
A savoir que la dotation nationale de péréquation est amenée à disparaître.

Evolution de la section de fonctionnement :

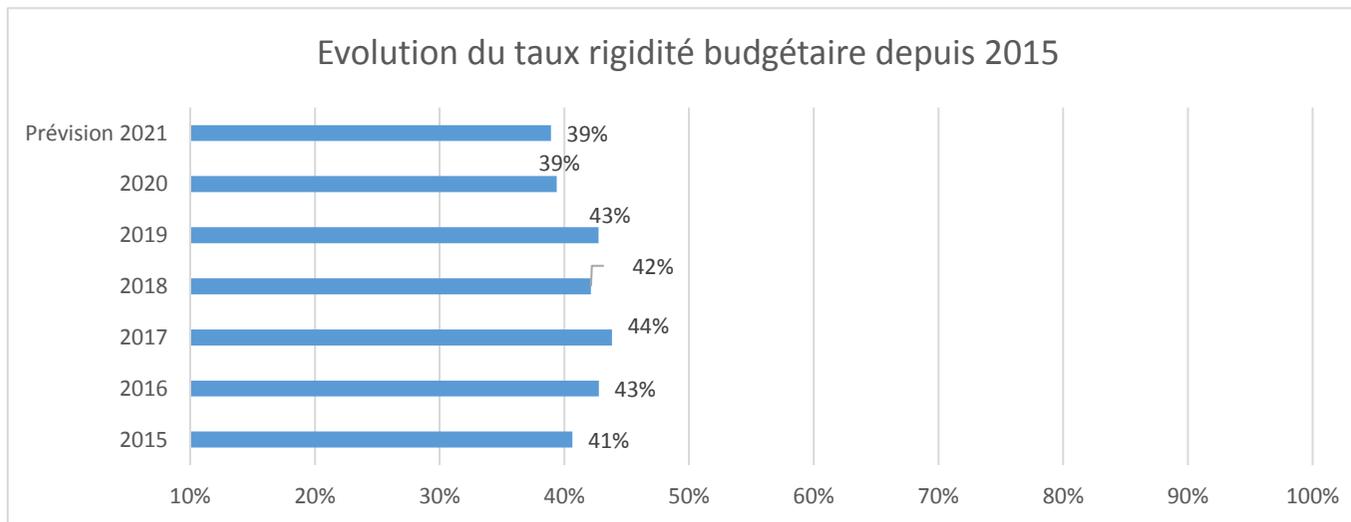


c. L'évolution des indicateurs et ratios financiers

i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2015 à 2020

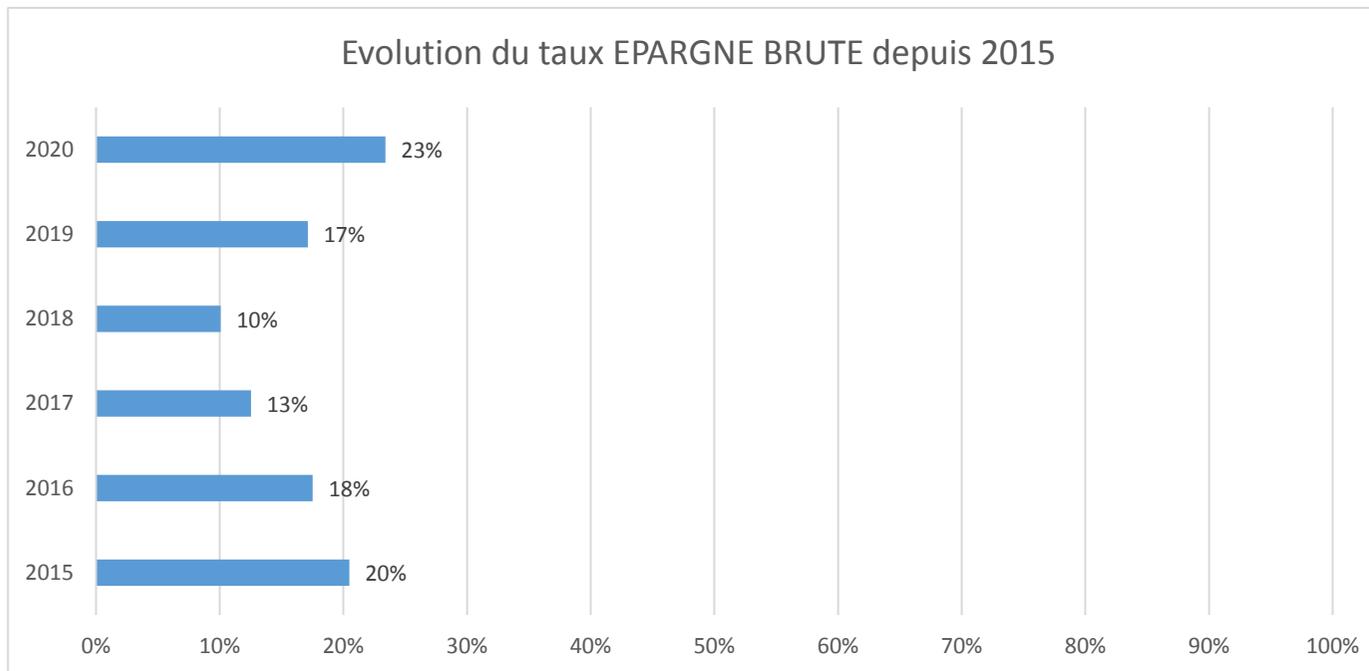


ii. Evolution du taux de rigidité du budget



Le taux de rigidité du budget sert à évaluer le poids de la charge d'emprunt et des dépenses de personnel sur les recettes de fonctionnement.

iii. Evolution du taux d'épargne brute



Le taux d'épargne brute sert à analyser le niveau d'épargne brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

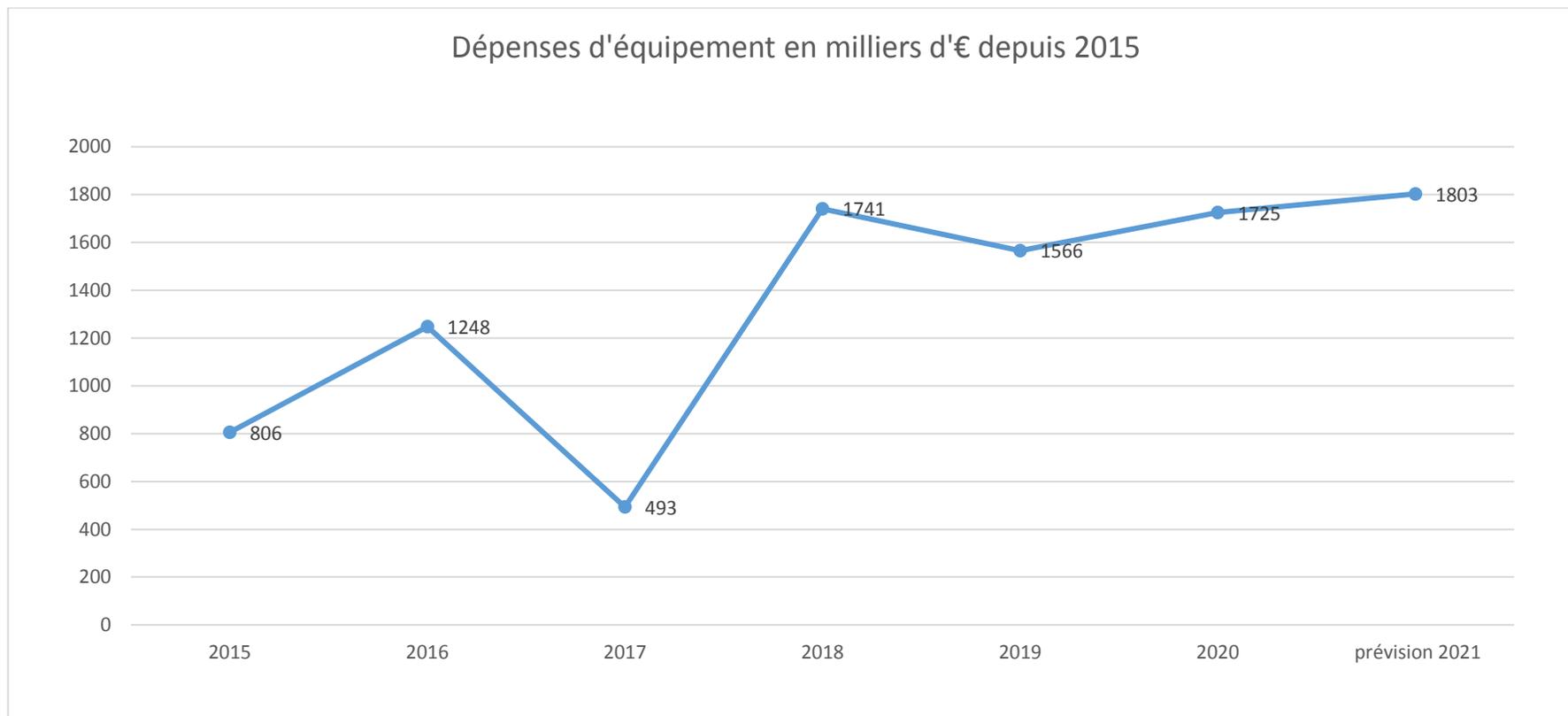
Objectifs d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement : Conserver une épargne nette suffisante et une capacité d'investissement maximale de la commune

en :

- Poursuivant la recherche d'économies de fonctionnement en optimisant les achats (mutualisation, groupement de commandes...)
- Contenant l'évolution des frais de personnel (non remplacement systématique des départs d'agents, réorganisation des services, recours à l'externalisation, mutualisation...)

3-2 – évolution section d'Investissement

A. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2015 à 2021



En 2021 :

- 45 % des dépenses d'investissement correspondent à la Réhabilitation du Quartier Robin Marietton dont les travaux ont été achevés en Juin 2021
- 21 % concernent la Revitalisation Centre Bourg
- 15 % la réparation de la tour de la salle Bagatelle et la création de la piste d'athlétisme du stade Malatray

B. Plan pluriannuel d'investissement

Ce document permet de chiffrer le coût des investissements communaux sur plusieurs années :

PPI AMPLEPUIS 2022-2025										
	HT	TTC	2020 et <	2021	RAR	2022	BP	2023	2024	2025
Aménagement du parc de l'industrie	2 234 809.41 €	2 681 771.29 €	1 859 618.39 €	805 880.71 €	16 272.19 €			- €	- €	- €
Salle de gymnastique	2 815 204.37 €	3 378 245.24 €	9 062.40 €	124 495.65 €	3 244 687.19 €			- €	- €	- €
Revitalisation centre bourgs	857 258.35 €	1 028 710.02 €	11 996.40 €	366 020.06 €	50 693.56 €	150 000.00 €		150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €
réaménagement du site du musée et abords	416 666.67 €	500 000.00 €		- €	- €	25 000.00 €		100 000.00 €	200 000.00 €	175 000.00 €
Hôpital	500 000.00 €	600 000.00 €		- €	- €	50 000.00 €		100 000.00 €	200 000.00 €	250 000.00 €
Bâtiments communaux	337 720.00 €	405 264.00 €		20 210.00 €	55 054.00 €	90 000.00 €		80 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €
revêtement sol sportif	166 666.67 €	200 000.00 €		- €	- €	200 000.00 €		- €	- €	- €
Clos du Crêt	296 457.36 €	355 748.83 €	48 806.84 €	80 805.73 €	26 136.26 €	50 000.00 €		50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
OPAH-RU	396 437.50 €	396 437.50 €		1 133.25 €	41 094.10 €	85 897.65 €		85 687.50 €	86 937.50 €	95 687.50 €
Voirie communale	264 538.23 €	317 445.88 €		52 591.37 €	64 854.51 €	50 000.00 €		50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
Réfection de la toiture du CTM	43 085.66 €	51 702.79 €		18 626.34 €	33 076.45 €	- €		- €		
Rénovation de l'orgue communal	120 513.33 €	144 616.00 €		18 555.84 €	126 060.16 €	- €		- €		
vidéosurveillance	247 255.33 €	296 706.40 €		3 736.80 €	46 160.00 €	131 809.60 €		115 000.00 €	- €	- €
Equipement des services	124 061.95 €	148 874.34 €		43 953.04 €	24 921.30 €	20 000.00 €		20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Urbanisme PLU	60 000.00 €	72 000.00 €		290.69 €	45 653.00 €	13 028.16 €		13 028.16 €	- €	- €
Accessibilité ERP	33 333.33 €	40 000.00 €		- €	2 880.00 €	7 120.00 €		10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Etude jonction A 89	25 000.00 €	30 000.00 €		- €	- €	- €		30 000.00 €		
Acquisitions immobilières	900 000.00 €	900 000.00 €		5 213.36 €	92 500.00 €	202 286.64 €		200 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
construction d'un CTM	833 333.33 €	1 000 000.00 €		- €	- €	20 000.00 €		230 000.00 €	350 000.00 €	400 000.00 €
TOTAL DEPENSES	10 672 341.49 €	12 547 522.29 €	1 929 484.03 €	1 541 512.84 €	3 870 042.72 €	1 095 142.05 €		1 233 715.66 €	1 396 937.50 €	1 480 687.50 €
Subventions	Etat	2 429 490.86 €	2 429 490.86 €	195 610.37 €	236 399.58 €	160 051.00 €	590 000.00 €	600 000.00 €	400 000.00 €	247 429.91 €
	Région	998 726.00 €	998 726.00 €	40 923.38 €	100 000.00 €	187 419.62 €	400 000.00 €	100 000.00 €	150 000.00 €	20 383.00 €
	Département	705 000.00 €	705 000.00 €	200 000.00 €	160 000.00 €	3 382.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	50 000.00 €	91 618.00 €
	COR	152 503.97 €	152 503.97 €	- €	13 232.28 €	12 137.69 €	50 000.00 €	50 000.00 €	25 000.00 €	2 134.00 €
	autres organismes	222 761.00 €	222 761.00 €	- €	14 000.00 €	40 340.00 €	65 000.00 €	86 477.00 €	16 944.00 €	0.00 €
Cessions immobilières	581 000.00 €	581 000.00 €	189 000.00 €	130 000.00 €		212 000.00 €	50 000.00 €	- €	0.00 €	
FCTVA	0	1 742 282.75 €	316 512.56 €	251 828.67 €		737 098.38 €	134 189.34 €	149 276.40 €	153 377.40 €	
emprunt	2 700 000.00 €	2 700 000.00 €	470 943.66 €	229 056.34 €		1 120 151.58 €	50 000.00 €	390 000.00 €	439 848.42 €	
autofinancement	3 015 757.71 €	3 015 757.71 €	516 494.06 €	406 995.97 €		1 287 604.49 €	63 049.32 €	215 717.10 €	525 896.77 €	
TOTAL RECETTES	10 805 239.54 €	12 547 522.29 €	1 929 484.03 €	1 541 512.84 €	403 330.31 €	4 561 854.46 €		1 233 715.66 €	1 396 937.50 €	1 480 687.50 €

Objectifs : Poursuivre la démarche d'investissement en :

- Poursuivant la recherche de subventions extérieures,
- Equilibrant le budget par des emprunts nouveaux, tout en conservant une capacité de désendettement satisfaisante,
- Améliorant l'épargne brute

Dans un contexte budgétaire contraint, l'orientation générale du projet de budget 2022 vise à préserver la capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de l'investissement en priorité par l'épargne afin de ne pas accroître inconsidérément l'encours de la dette.

C. Programmation des investissements 2022

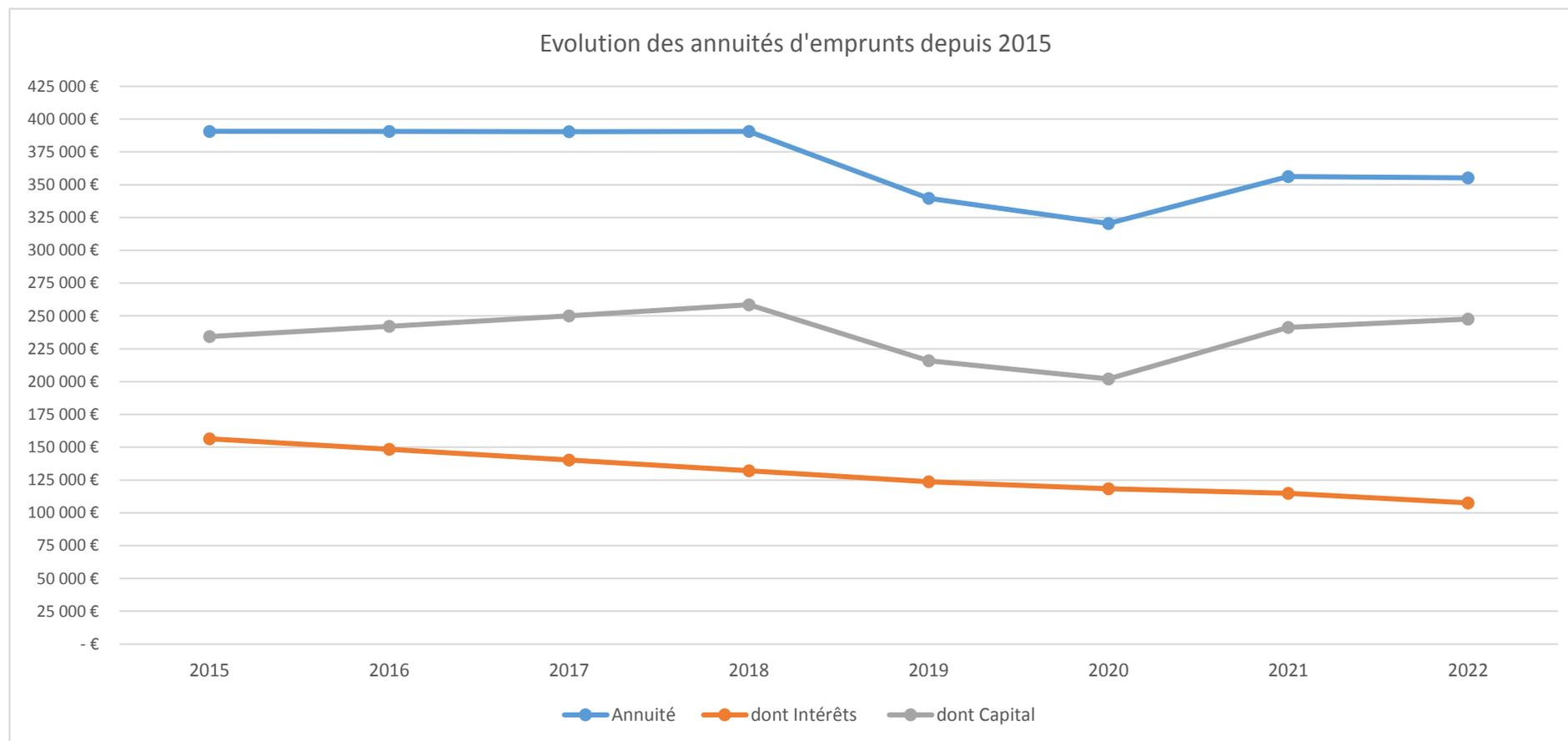
Pour 2022, sont envisagés les investissements ci-après :

INTITULE	RESTES A REALISER au 31/12/2021 DEPENSES	<i>2022 autorisation à engager</i>	BP 2022 nouvelles inscriptions budgétaires
REVERSEMENT TAM des ZA à la COR	1 791.60 €		2 000.00 €
CAPITAL DES EMPRUNTS			247 593.00 €
NUMERISATION ETAT CIVIL			5 000.00 €
COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF - REHAB TOUR	54.00 €		
BATIMENTS COMMUNAUX provision	10 000.00 €		80 000.00 €
ACCESSIBILITE ERP	2 880.00 €		7 120.00 €
TOITURES CTM	33 076.45 €		
REMBOURSEMENT SUB DEPARTEMENT TOITURE CTM	35 000.00 €		
CHAUDIERE MEDIATHEQUE	10 000.00 €		
REVETEMENT SOLS SPORTIFS (Pierrefeu + Bagatelle)		<i>100 000.00 €</i>	200 000.00 €
RESEAUX - RACCORDEMENT LES NIOULES	30 449.40 €		
POTEAU INCENDIE	3 431.15 €		5 000.00 €
CIMETIERE			15 000.00 €
MEDIATHEQUE MOBILIER (achat de collections en FONCT. En 2022)	715.00 €		1 000.00 €
CLOS DU CRET JEUX et AMENAGEMENT	26 136.26 €		40 000.00 €
LOGICIEL PM et GESTION PERISCOLAIRE	2 351.70 €	<i>1 000.00 €</i>	4 000.00 €
ACHAT DEFIBRILLATEUR			2 500.00 €
MATERIEL ECOLES		<i>1 000.00 €</i>	20 000.00 €
SIGNALETIQUE ADRESSAGE		<i>2 000.00 €</i>	10 000.00 €
MATERIEL VOIRIE	5 000.00 €		
MOBILIER URBAIN		<i>4 000.00 €</i>	5 000.00 €
GUIRLANDES LUMINEUSES			8 000.00 €
MATERIEL SPORTIF (podium démontable)		<i>1 500.00 €</i>	13 000.00 €
VEHICULE ASVP et SERVICE TECHNIQUE	5 000.00 €		5 000.00 €
RESTAURATION ORGUE EGLISE ST POTHIN	126 060.16 €		
SITE ROBIN MARIETTON	16 272.19 €		

PLU	45 653.00 €		13 028.16 €
MATERIEL TECHNIQUE	500.00 €		2 500.00 €
ACHAT TONDEUSE			8 000.00 €
ACHAT AUTOLAVEUSE PIERREFEU	10 000.00 €		
ARCHIVES - REFECTION REGISTRES ETAT CIVIL	1 354.60 €		1 000.00 €
CONSTRUCTION SALLE DES SPORTS	3 244 687.19 €		
MAISON MEDICALE		1 000.00 €	3 000.00 €
ACQUISITIONS IMMO : étude EPORA + achat maison gardien	92 500.00 €		202 286.64 €
ETUDE MUSEE THIMONIER			25 000.00 €
VOIRIE COMMUNALE	61 423.36 €	10 000.00 €	50 000.00 €
FOYER PERSONNES AGEES		1 000.00 €	2 000.00 €
VIDEO SURVEILLANCE	46 160.00 €		131 809.60 €
OPAH-RU	41 094.10 €		85 897.65 €
REVITALISATION CENTRE VILLE	50 693.56 €	20 000.00 €	150 000.00 €
TOTAL :	3 902 283.72 €	141 500.00 €	1 344 735.05 €

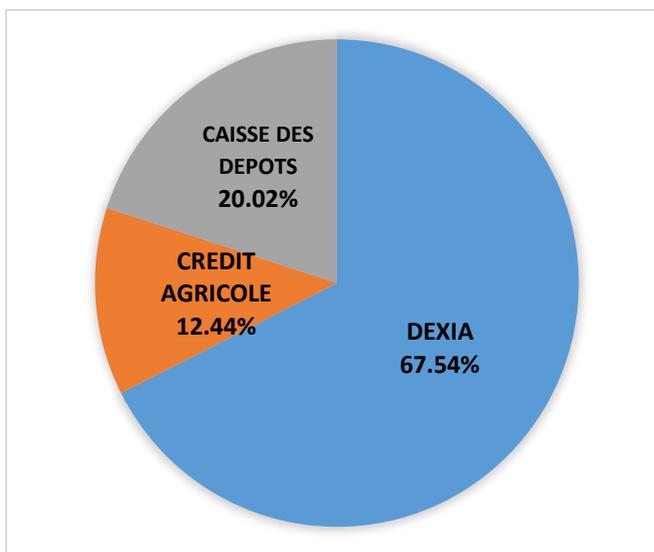
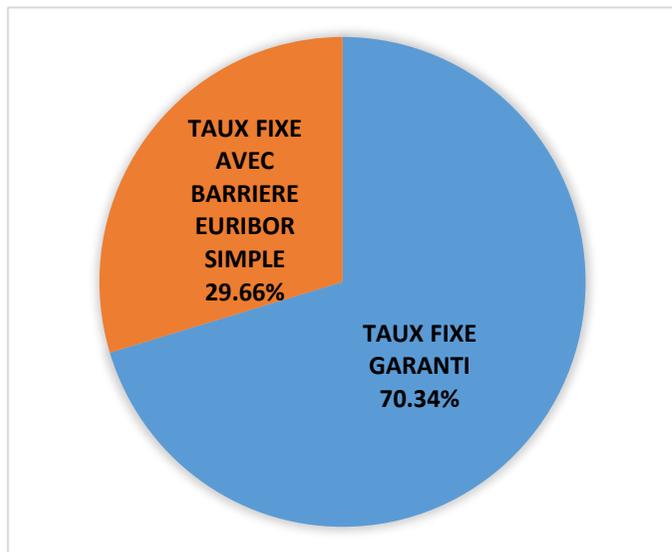
4- Dette

a. Evolution des annuités d'emprunts de 2015 à 2022



Le dernier emprunt contracté par la Commune date de 2020, pour 700 000 € sur 15 ans (financement des travaux du quartier de l'Industrie).

b. Evolution de l'encours de la dette depuis 2015



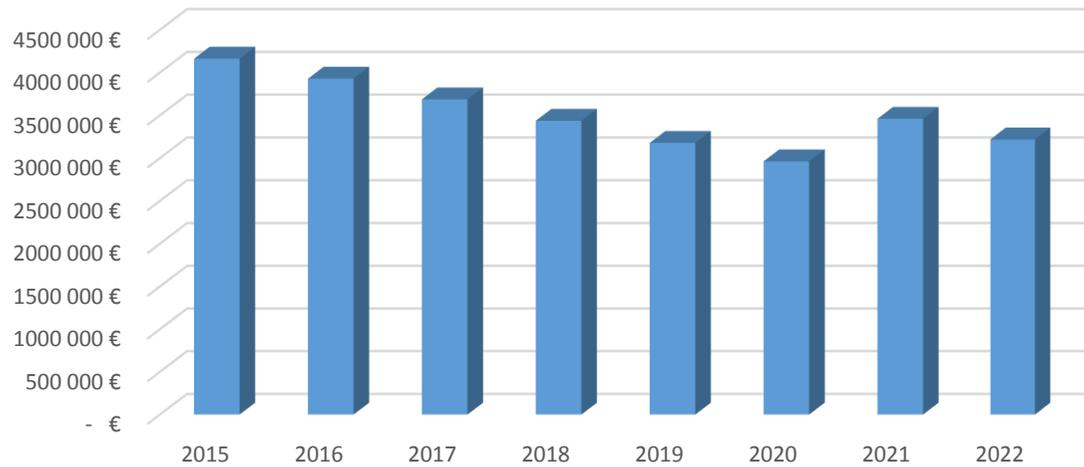
Au 1er janvier 2022, l'encours global de la dette s'élève à 3 219 104,72 € dont :

Par type de taux :
 TAUX FIXE GARANTI : 2 264 172,34 €
 TAUX FIXE AVEC BARRIERE EURIBOR SIMPLE : 954 932,38 €

Par Etablissement bancaire :
 DEXIA : 2 174 258,31 €
 CREDIT AGRICOLE : 400 500,45 €
 CAISSE DES DEPOTS : 644 345,96 €

Prêteur	Date contrat	Montant initial	Type de taux	1ère échéance	Dernière échéance	Objet de l'emprunt	Dette en Capital au 01/01/2022	Echéance capital 2022	
DEXIA	29/09/2010	600 000.00 €	F	01/03/2011	01/12/2025	PISCINE	160 000.00 €	40 000.00 €	
DEXIA	29/09/2010	259 344.00 €	F	01/04/2011	01/01/2026	CHAUFFERIE BOIS & PISCINE	83 319.11 €	18 836.78 €	
CRCA	18/06/2013	900 000.00 €	F	31/07/2013	31/07/2027	POLE PETITE ENFANCE	400 500.45 €	61 328.28 €	
DEXIA	27/04/2005	815 340.00 €	F EURIBOR	01/05/2006	01/05/2035	TRAVAUX D' INVESTISSEMENT	525 014.24 €	26 788.34 €	
CDC	20/05/2020	700 000.00 €	F	20/11/2020	20/08/2035	REHABILITATION QUARTIER ROBIN MARIETTON	644 345.96 €	44 863.92 €	
DEXIA	21/06/2006	625 000.00 €	F EURIBOR	01/05/2009	01/05/2038	COUCY - MEDIATHEQUE - MARELLE - CINTEX - MAISON DE LA MUSIQUE	429 918.14 €	18 934.96 €	
DEXIA	30/06/2006	625 000.00 €	F	01/01/2009	01/01/2038		451 246.58 €	18 065.30 €	
DEXIA	24/11/2007	725 000.00 €	F	01/04/2010	01/01/2039		524 760.24 €	18 775.39 €	
							5 249 684.00 €	3 219 104.72 €	247 592.97 €

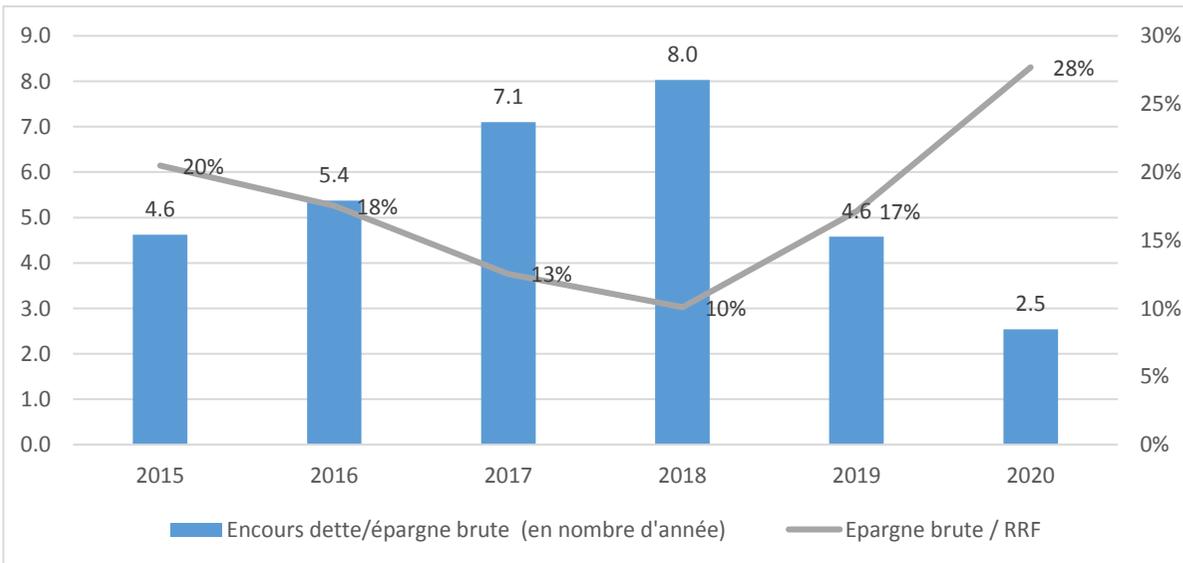
Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier de chaque année



Commentaire :

Le dernier emprunt date de fin 2020 (700 000 €) pour le financement de la réhabilitation du quartier de l'Industrie, d'où la hausse de l'encours de dette en 2021.

c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2015



Capacité de désendettement : indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette. (Encours dette/ épargne brute)

Taux d'épargne brute : mesure la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées à l'investissement. (Épargne brute / RRF)

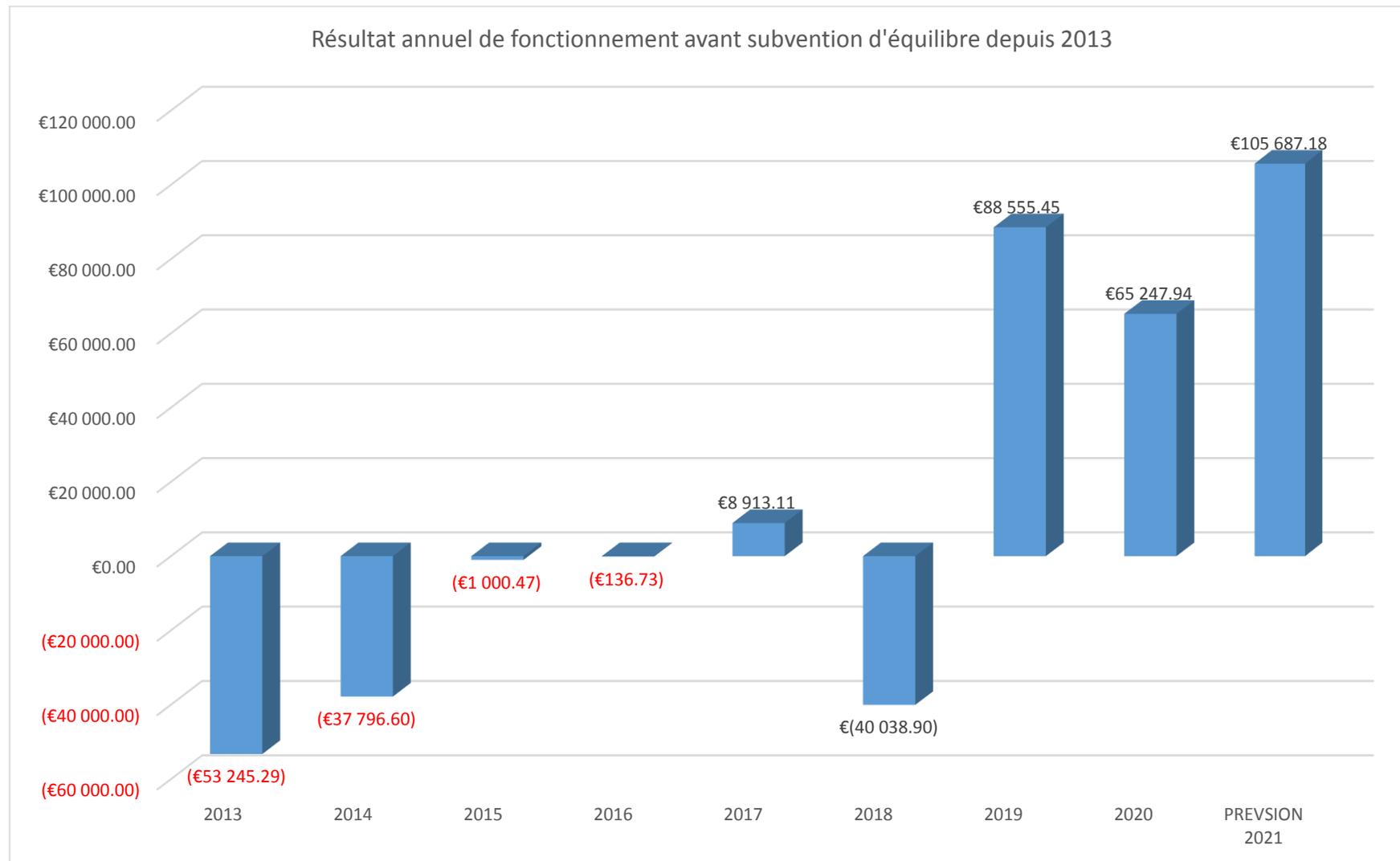
Taux d'endettement :

8%

Stable depuis 2014

5 - BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC DE COUCY

a) Le Centre municipal de santé



- **Les effectifs actuels du CENTRE MUNICIPAL DE SANTE :**

Médecins temps travail hebdo :

- Dr MOUCHOTTE 35h00 (médecin coordinateur)
- Dr SADOT 35h00
- Dr BOLAND 28h00 (à temps partiel 90%)
- Dr BERTRAND 25h00 (à temps partiel 80% jusqu'au 30/04/21)
- Dr WIMEL 28h00 (à temps partiel 70%) démission le 30/09/2021
- Dr RAFALOVITCH 19h00 (9 mois de présence en 2021)
- Dr DECKER remplacement 35h00 jusqu'en AVRIL puis 31H00 hebdo
- Dr METNA remplacement 2 mois
- Dr DELAPRUNE remplacement 4 mois

Total/année 2021

5.5 ETP

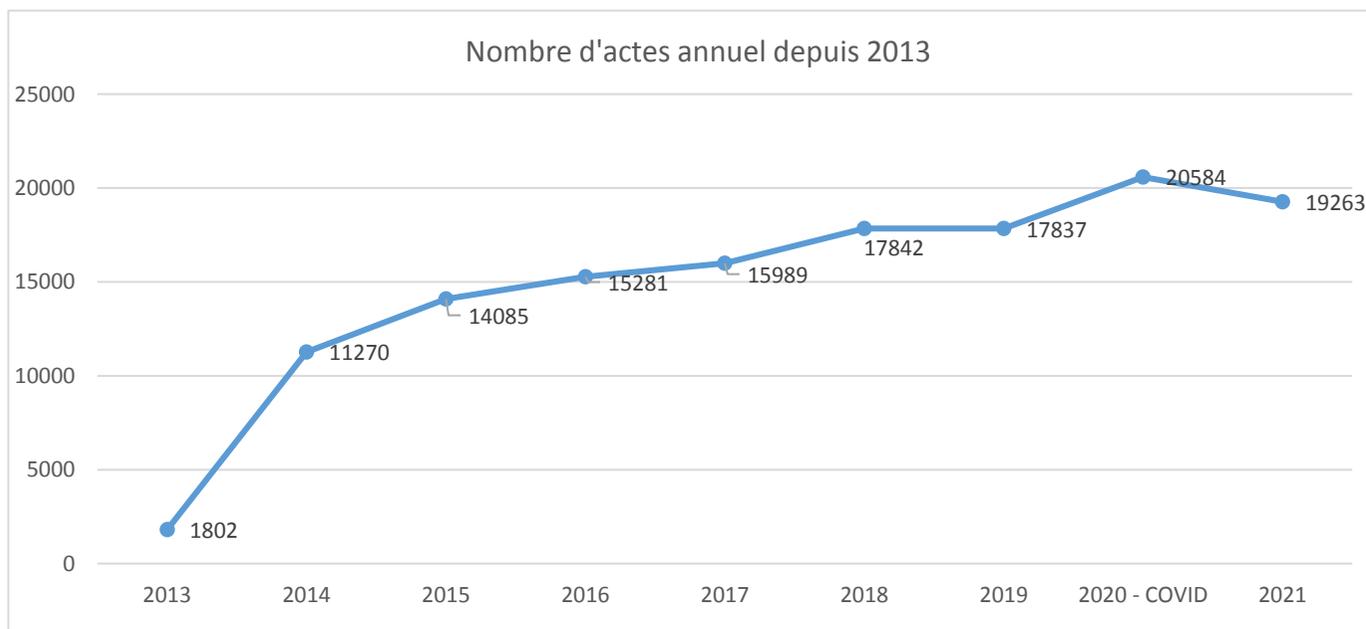
(Pour mémoire 6,20 ETP en décembre 2021)

Secrétariat médical :

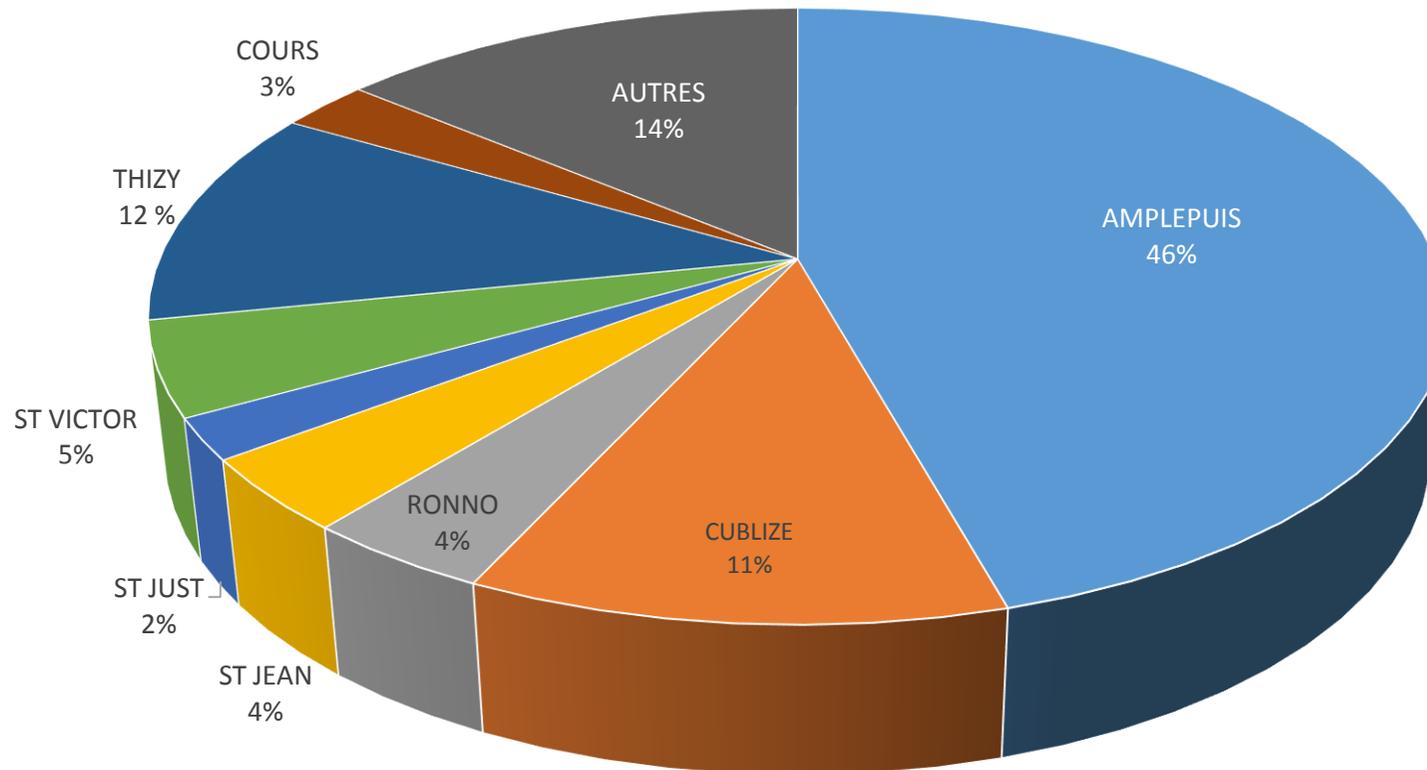
- Maryse PIVOT 29h00
- Régine DELHOMME 19h30
- Lila ISUFI 17h30

Total

1.88 ETP + Isabelle BOISSEAU apprenti depuis Juillet 2021



Actes année 2021 par Commune



61 % des actes ont été réalisés en faveur des Communes conventionnées (Amplepuis, Cublize et Ronno)

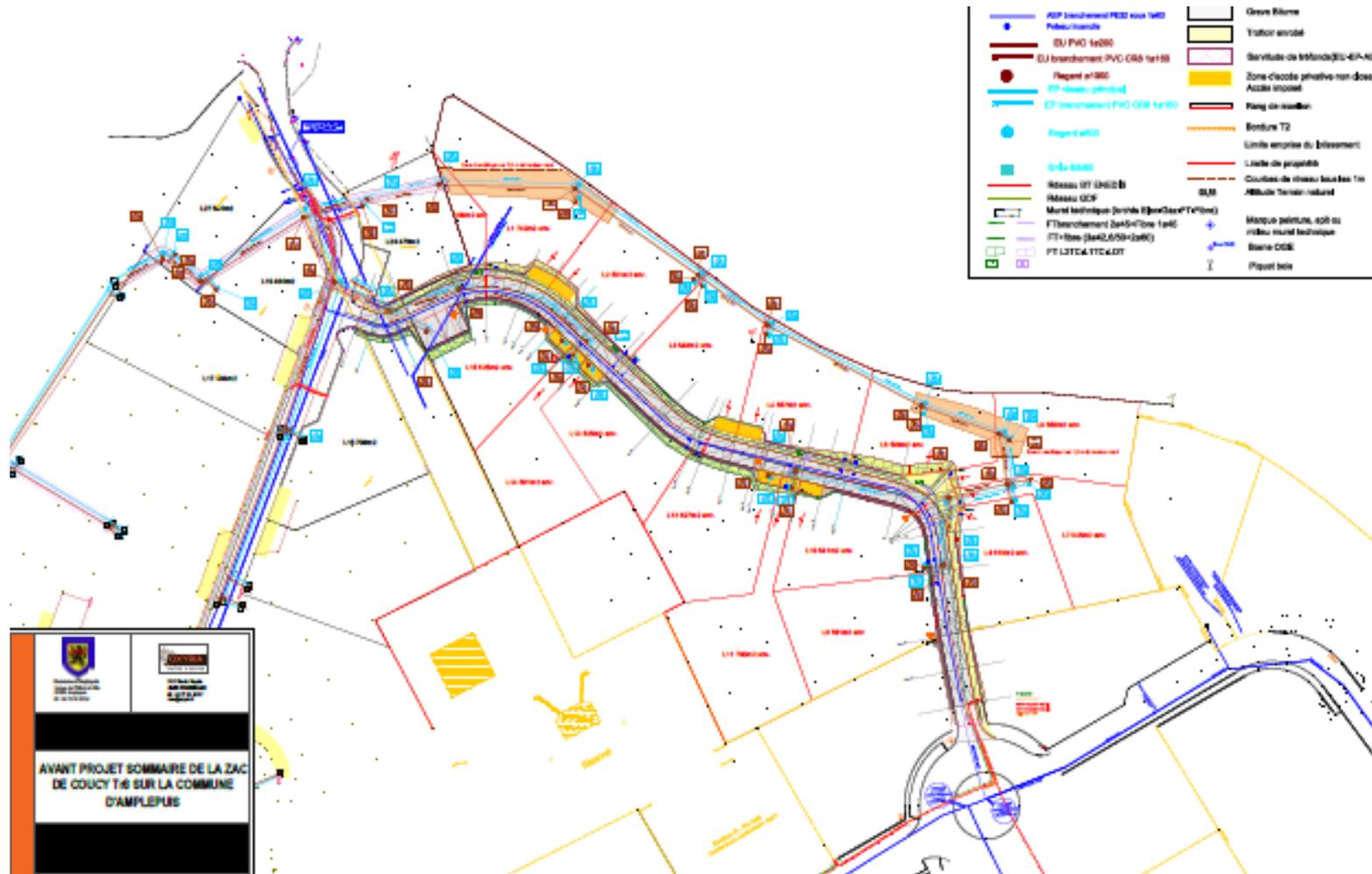
Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2021 s'établit à 105 687 €.

Pour mémoire, le résultat 2020 s'élevait à 65 247 €.

Objectif 2022 : conforter l'excédent depuis trois ans en poursuivant la recherche constante de nouveau médecins et en pérennisant l'arrivée de nouveaux médecins sur le territoire, la crise sanitaire ayant complexifié significativement le recrutement de nouveaux médecins.

b) La ZAC de Coucy

La viabilisation de la tranche VII (avant dernière tranche) étant achevée, la commercialisation des 28 lots se poursuit. Pour mémoire le prix de vente a été fixé à 58 € TTC le m². Au 31/12/2021, 6 lots sont disponibles



Commentaire :
Année 2022 : démarrage de l'aménagement de la TRANCHE VIII (dernière tranche à aménager de la ZAC DE COUCY)

Le Conseil Municipal est invité à débattre de ces orientations budgétaires.

Le Maire,
René PONTET



GLOSSAIRE

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculés, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Effort fiscal : C'est le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune. Il reflète les différences de taux d'imposition

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : ce sont les dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).